

# BILAN SOCIAL

# 2021-2022

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE  
PARIS-LA VILLETTE



Ce bilan social, établi à partir de la situation des années 2021 et 2022, poursuit le travail entrepris depuis 2020 concernant les situations des années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

Il vise à offrir une vision globale de la situation des personnels au sein de l'ENSAPLV sur la base des documents fournis par le service des ressources humaines de l'établissement.

Ce bilan social tient compte des différents statuts des personnels qui composent les forces de travail de l'établissement. Il exclut néanmoins une partie des usagers de l'établissement que sont les étudiants, bénéficiaires des services proposés par l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, établissement public administratif d'enseignement supérieur placé sous la tutelle du ministère de la Culture et la co-tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Réalisé durant l'année 2022, il a été soumis pour avis au CSA le 20 novembre 2023 qui l'a validé le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Ce bilan social se compose de six grandes parties.

La première aborde la question de la diversité des effectifs dits de Titre 2 et de Titre 3. Les notions de Titre 2 et Titre 3 renvoient aux statuts des agents et à leurs institutions gestionnaires. Les agents de Titre 2 sont des agents contractuels ou titulaires de l'État. Ils sont gérés par le ministère de la Culture. Les agents de Titre 3 sont des agents contractuels de l'établissement. Ils sont donc directement gérés par l'établissement.

La deuxième partie de ce bilan social pluriannuel porte plus spécifiquement sur les enseignants dits permanents. Les enseignants dits permanents sont les enseignants dont les supports de poste sont permanents. Ils peuvent être maîtres de conférences associés (contractuel de Titre 2), maîtres de conférences ou professeurs (titulaires de Titre 2) ou encore enseignants embauchés par l'établissement en contrat à durée déterminée ou indéterminée.

La troisième partie porte sur les enseignants dits non-permanents. Les enseignants dits non-permanents de l'établissement sont les intervenants ponctuels embauchés par l'établissement pour des missions précises et ponctuelles, sur la base d'un contrat spécifique appelé lettre d'engagement.

La quatrième partie porte sur les agents administratifs, techniques et scientifiques qui peuvent être de Titre 2 ou de Titre 3 selon leurs statuts. Cette partie explicite la répartition des effectifs de ces agents et expose les activités relatives à la formation des agents et des actions sociales menées au sein de l'établissement.

La cinquième partie porte sur la vacance d'emplois et l'absentéisme au sein de l'établissement et la sixième sur le dialogue social mis en œuvre au sein de l'établissement.



# TABLE DES MATIÈRES

I.	Les effectifs T2 et T3.....	5
1.	2022 .....	5
2.	2021 .....	8
3.	Les évolutions de 2021 à 2022.....	11
4.	La parité 2021 et 2022.....	13
II.	Les enseignants dits permanents.....	14
1.	Les enseignants T2.....	14
a.	Les effectifs.....	14
b.	Les effectifs par discipline .....	15
c.	La parité par discipline F/H.....	19
2.	Les enseignants T3.....	22
a.	Les effectifs.....	22
b.	Les effectifs par discipline .....	22
c.	La parité par discipline F/H.....	27
3.	Enseignants T2 + Enseignants T3.....	29
a.	Les effectifs par discipline .....	30
b.	La parité par discipline .....	38
4.	Le plan de formation des enseignants.....	42
III.	Les intervenants non-permanents .....	43
1.	Les effectifs .....	44
2.	Les effectifs par type de missions.....	44
a.	Les intervenants non-permanents du cycle initial.....	44
b.	Les intervenants non-permanents des post-master .....	45
IV.	Les agents administratifs, techniques et scientifiques (ATS).....	46
1.	L'organigramme des services et effectifs par service .....	46
a.	Les effectifs T2 et T3 par service.....	46
2.	Les agents administratifs, techniques et scientifiques T2.....	49
a.	Les effectifs par statut.....	49
b.	Les mouvements .....	51
c.	La parité par statut .....	52
3.	Les agents administratifs, techniques et scientifiques T3.....	53
a.	Les effectifs par catégorie.....	53
b.	Les mouvements .....	54
c.	La parité .....	54
4.	Les agents administratifs, techniques et scientifiques T2 et T3 .....	55
a.	Les effectifs par catégorie.....	56
b.	La parité par catégorie .....	57

5.	Le plan de formation.....	58
6.	Les actions sociales.....	60
V.	La vacance d'emplois et l'absentéisme.....	61
1.	La vacance d'emplois.....	61
a.	Les plafonds d'emplois T2 et T3.....	61
b.	La consommation du plafond d'emplois T2 et T3.....	61
c.	La vacance d'emplois T2 et T3.....	61
2.	L'absentéisme.....	62
VI.	Le dialogue social et les instances.....	63
1.	Le Comité Technique (CT).....	63
2.	Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).....	63

## I. Les effectifs T2 et T3

Qu'ils soient agents administratifs ou enseignants, les personnels de l'établissement se composent d'acteurs dont les statuts sont divers selon qu'ils dépendent de notre ministère de tutelle ou de l'établissement.

Nous distinguons ainsi, parmi les personnels acteurs<sup>1</sup> du fonctionnement de l'établissement, trois grandes populations :

- 1) celle composée des agents administratifs et des enseignants dont les statuts et la masse salariale relèvent de notre ministère de tutelle (personnels dits relevant du Titre 2) ;
- 2) celle composée des agents administratifs et des enseignants dont les statuts et la masse salariale relèvent de l'établissement (personnels dits relevant du Titre 3) ;
- 3) celle composée des intervenants extérieurs (personnels sous lettres d'engagement : moniteurs, conférenciers, membres des jurys).

Les parties qui composent ce chapitre visent à exposer les spécificités des populations de 2022.

### 1. 2022<sup>2</sup>

En 2022, l'ENSAPLV se composait d'une population globale répartit, en termes de personnes physiques (PP), comme suit :

#### T2 = 187 PP dont

- T2 TITULAIRES :
  - o ATS<sup>3</sup> : 43 PP
  - o ENSEIGNANTS (MCF<sup>4</sup> + PROF<sup>5</sup>) : 94 PP
  - o **TOTAL : 137 PP**
- T2 STAGIAIRES :
  - o ATS : 1 PP
  - o ENSEIGNANTS (MCF + PROF) : 0 PP
  - o **TOTAL : 1 PP**
- T2 CONTRACTUELS :
  - o ATS : 7 PP
  - o ENSEIGNANTS (MCFA<sup>6</sup>) : 42 PP
  - o **TOTAL : 49 PP**

#### T3 = 120 PP dont

- T3 CONTRACTUELS ATS : 22 PP dont 3 doctorants
- T3 CONTRACTUELS ENSEIGNANTS : 98 PP

#### T3 INTERVENANTS PONCTUELS = 517 PP dont

- T3 MONITEURS : 124 PP
- T3 INTERVENANTS PÉDAGOGIQUES (TOUTES FORMATIONS COMPRISES) : 292 PP
- T3 INTERVENANTS ADMINISTRATIFS : 6 PP
- T3 MEMBRES DE JURYS : 95 PP

---

<sup>1</sup> Les usagers de l'établissement se composent également des étudiants à qui les services sont rendus. Ce présent bilan social ne tient pas compte de cette population qui, au sein de l'établissement, représente néanmoins 2 300 personnes environ.

<sup>2</sup> Chiffres constatés au 31/12/2022 ne comprenant pas les postes vacants ni les mouvements de l'année.

<sup>3</sup> ATS = Agents Techniques et Scientifiques

<sup>4</sup> MCF = Maître de conférences. Ce statut a été mis en œuvre en 2018 mais il correspondait en 2017 au statut de maître-assistant. Pour ne pas alourdir inutilement le texte, le seul terme de MCF sera utilisé.

<sup>5</sup> PROF = Professeur. Ce statut qui préexistait à 2018, a été revalorisé en 2018.

<sup>6</sup> MCFA = Maître de conférences associé. Ce statut a été mis en œuvre en 2018 mais il correspondait en 2017 au statut de maître-assistant associé. Pour ne pas alourdir inutilement le texte, le seul terme de MCFA sera utilisé.

L'effectif global des permanents s'élève donc pour cette année 2022 à 307 agents et enseignants permanents. On constate que 176 sont des hommes et 131 sont des femmes ce qui représente donc 57,33 % d'hommes et 42,67 % de femmes.

Les intervenants ponctuels recrutés par lettre d'engagement représentent alors 517 personnes, dont 6 ATS administratifs, 124 moniteurs, 95 membres de jurys HMONP et PFE, et 292 intervenants pédagogiques (conférenciers ou chargés de TD).

En termes d'ETP, ces effectifs correspondent à la répartition suivante :

#### **T2 = 174,80 ETP dont**

- T2 TITULAIRES :
  - o ATS : 42,30 ETP
  - o ENSEIGNANTS (MCF + PROF) : 93 ETP
  - o **TOTAL : 135,30 ETP**
- T2 STAGIAIRES :
  - o ATS : 1 ETP
  - o ENSEIGNANTS (MCF + PROF) : 0 ETP
  - o **TOTAL : 1 ETP**
- T2 CONTRACTUELS :
  - o ATS : 7 ETP
  - o ENSEIGNANTS (MCFA) : 31,50 ETP
  - o **TOTAL : 38,50 ETP**

#### **T3 = 67,32 ETP dont**

- T3 CONTRACTUELS ATS : 17,10 ETP dont 3 ETP doctorants
- T3 CONTRACTUELS ENSEIGNANTS : 50,22 ETP

#### **T3 INTERVENANTS PONCTUELS = 32,05 ETP dont**

- T3 MONITEURS : 7,15 ETP
- T3 INTERVENANTS PÉDAGOGIQUES (TOUTES FORMATIONS COMPRISES) : 16,15 ETP
- T3 INTERVENANTS ADMINISTRATIFS : 4,90 ETP
- T3 MEMBRES DE JURYS : 3,85 ETP

Autrement dit :

#### **ENSEIGNANTS T2 = 124,50 ETP**

- 93 ETP Enseignants titulaires (dont 0 ETP stagiaires)
- 31,50 ETP Enseignants associés

#### **ENSEIGNANTS T3 = 50,22 ETP**

#### **AGENTS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES T2 : 50,30 ETP**

#### **AGENTS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES T3 : 17,10 ETP**

L'effectif global des permanents s'élève donc pour l'année 2022 à 242,12 ETP d'agents et enseignants permanents. On constate que 109,38 ETP sont occupés par des hommes et 132,74 ETP sont occupés par des femmes.

Les intervenants ponctuels recrutés par lettre d'engagement représentent alors 32,05 ETP dont 4,90 ETP ont été utilisés pour assumer des tâches de l'administration, 7,15 ETP du monitorat, 3,85 ETP pour assumer les jurys de HMONP et PFE, et 16,15 ETP correspondent à des missions pédagogiques (conférenciers ou chargés de TD).

EFFECTIFS TITRE 3 / RAP 2022 - DETAIL SUR LES EMPLOIS										
PERIODE DE REFERENCE : 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022										
ENSA Paris La Villette										
Date du document : 24/01/2023										
PLAFOND D'EMPLOI T3 EXCECUTE AU 31/12/2022										
		ATS			ENSEIGNANTS			TOTAL		
		PP	ETP	ETPT Année 2022	PP	ETP	ETPT Année 2022	PP	ETP	ETPT Année 2022
Titulaire détaché sur contrat établissement		1,00	1,00	1,00						
Contrat de projet art L332-24 à L332-26										
Contractuels art L332-2	CDD									
	CDI	4,00	3,80	3,30	3,00	3,00	3,00	7,00	6,80	6,30
	CDD plus d'un an	7,00	7,00	5,50				7,00	7,00	5,50
	CDD moins d'un an	9,00	8,80	8,80	1,00	0,13	0,13	10,00	8,93	8,93
Contractuels art L332-3	CDI	2,00	1,00	1,00	58,00	32,58	32,58	60,00	33,58	33,58
	CDD plus d'un an									
	CDD moins d'un an				39,00	15,13	15,13	39,00	15,13	15,13
Contractuels art L332-6										
Contractuels art L332-7										
Contractuels art L332-22		7,00	5,90	3,24				7,00	5,90	3,24
Contrats doctoraux sous plafond d'emplois					3,00	3,00	2,50	3,00	3,00	2,50
Intervenants extérieurs					130,00	10,66	10,66	130,00	10,66	10,66
Moniteurs / tuteurs					55,00	2,80	2,80	55,00	2,80	2,80
<b>TOTAL T3 SOUS PLAFOND</b>		<b>30,00</b>	<b>27,50</b>	<b>22,84</b>	<b>289,00</b>	<b>67,30</b>	<b>66,80</b>	<b>318,00</b>	<b>93,80</b>	<b>88,64</b>
EMPLOIS DITS « HORS PLAFOND D'EMPLOI » T3 EXCECUTE AU 31/12/2022										
		ATS			ENSEIGNANTS			TOTAL		
		PP	ETP	ETPT Année 2022	PP	ETP	ETPT Année 2022	PP	ETP	ETPT Année 2022
Emplois avenir										
Emplois d'apprentissage		6,00	6,00	2,92				6,00	6,00	2,92
Autres emplois aidés										
Autres (financements fléchés, circulaire 2010)		2,00	2,00	1,25				2,00	2,00	1,25
Contrats doctoraux "hors plafond" (portés par l'Université ou financés)					1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
<b>TOTAL T3 HORS PLAFOND</b>		<b>8,00</b>	<b>8,00</b>	<b>4,17</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>9,00</b>	<b>9,00</b>	<b>5,17</b>
EMPLOIS DITS « HORS CHAMPS » T3 EXCECUTE AU 31/12/2022										
		PP	ETP	ETPT						
		Année 2022								
Agents rémunérés à la tâche : jury de concours, confèrencier, collaborateur occasionnel, modèle vivant, surveillant d'examen....		288,00	10,68	10,68						
Stagiaires gratifiés		2,00	0,53	0,08						
Autres hors champs (agent comptable)										
<b>TOTAL T3 HORS CHAMPS</b>		<b>290,00</b>	<b>11,21</b>	<b>10,76</b>						

Figure 1 : RAP 2022

## 2. 2021<sup>7</sup>

En 2021, l'ENSAPLV se composait d'une population globale réparti, en termes de personnes physiques (PP), comme suit :

### **T2 = 187 PP dont**

- T2 TITULAIRES :
  - ATS<sup>8</sup> : 49 PP
  - ENSEIGNANTS (MCF<sup>9</sup> + PROF<sup>10</sup>) : 89 PP
  - **TOTAL : 138 PP**
- T2 STAGIAIRES :
  - ATS : 1 PP
  - ENSEIGNANTS (MCF + PROF) : 0 PP
  - **TOTAL : 1 PP**
- T2 CONTRACTUELS :
  - ATS : 5 PP
  - ENSEIGNANTS (MCFA<sup>11</sup>) : 43 PP
  - **TOTAL : 48 PP**

### **T3 = 144 PP dont**

- T3 CONTRACTUELS ATS : 23 PP dont 4 doctorants
- T3 CONTRACTUELS ENSEIGNANTS : 121 PP

### **T3 INTERVENANTS PONCTUELS = 599 PP dont**

- T3 MONITEURS : 84 PP
- T3 INTERVENANTS PÉDAGOGIQUES (TOUTES FORMATIONS COMPRISES) : 320 PP
- T3 INTERVENANTS ADMINISTRATIFS : 4 PP
- T3 MEMBRES DE JURYS : 191 PP

L'effectif global des permanents s'élève donc pour cette année 2021 à 331 agents et enseignants permanents. On constate que 192 sont des hommes et 139 sont des femmes ce qui représente donc 58,01 % d'hommes et 41,99 % de femmes.

Les intervenants ponctuels recrutés par lettre d'engagement représentent alors 599 personnes, 191 membres de jurys HMONP et PFE, et 320 intervenants pédagogiques (conférenciers ou chargés de TD).

En termes d'ETP, ces effectifs correspondent à la répartition suivante :

### **T2 = 172 ETP dont**

- T2 TITULAIRES :
  - ATS : 47,80 ETP
  - ENSEIGNANTS (MCF + PROF) : 87,70 ETP
  - **TOTAL : 135,50 ETP**
- T2 STAGIAIRES :
  - ATS : 1 ETP
  - ENSEIGNANTS (MCF + PROF) : 0 ETP
  - **TOTAL : 1 ETP**
- T2 CONTRACTUELS :
  - ATS : 5 ETP

<sup>7</sup> Chiffres constatés au 31/12/2021 ne comprenant pas les postes vacants ni les mouvements de l'année. Des variations importantes sont constatées au niveau des enseignants T3.

<sup>8</sup> ATS = Agents Techniques et Scientifiques

<sup>9</sup> MCF = Maître de conférences. Ce statut a été mis en œuvre en 2018 mais il correspondait en 2017 au statut de maître-assistant. Pour ne pas alourdir inutilement le texte, le seul terme de MCF sera utilisé.

<sup>10</sup> PROF = Professeur. Ce statut qui préexistait à 2018, a été revalorisé en 2018.

<sup>11</sup> MCFA = Maître de conférences associé. Ce statut a été mis en œuvre en 2018 mais il correspondait en 2017 au statut de maître-assistant associé. Pour ne pas alourdir inutilement le texte, le seul terme de MCFA sera utilisé.

- ENSEIGNANTS (MCFA) : 30,50 ETP
- TOTAL : 35,50 ETP

**T3 = 78,02 ETP dont**

- T3 CONTRACTUELS ATS : 20,40 ETP dont 4 ETP doctorants
- T3 CONTRACTUELS ENSEIGNANTS : 57,62 ETP

**T3 INTERVENANTS PONCTUELS = 27,02 ETP dont**

- T3 MONITEURS : 4,20 ETP
- T3 INTERVENANTS PÉDAGOGIQUES (TOUTES FORMATIONS COMPRISES) : 14,03 ETP
- T3 INTERVENANTS ADMINISTRATIFS : 1,90 ETP
- T3 MEMBRES DE JURYS : 6,88 ETP

Autrement dit :

**ENSEIGNANTS T2 = 118,20 ETP**

- 87,70 ETP Enseignants titulaires (dont 0 ETP stagiaires)
- 30,5 ETP Enseignants associés

**ENSEIGNANTS T3 = 57,62 ETP**

**AGENTS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES T2 : 53,8 ETP**

**AGENTS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES T3 : 20,40 ETP**

L'effectif global des permanents s'élève donc pour cette année 2021 à 250,02 ETP d'agents et enseignants permanents. On constate que 136,88 ETP sont occupés par des hommes et 113,15 ETP sont occupés par des femmes.

Les intervenants ponctuels recrutés par lettre d'engagement représentent alors 27,02 ETP dont 1,90 ETP ont été utilisés pour assumer des tâches de l'administration, 6,88 ETP pour assumer les jurys de HMONP et PFE, et 14,03 ETP correspondent à des missions pédagogiques (conférenciers ou chargés de TD).

**EFFECTIFS TITRE 3 / RAP 2021 - DETAIL SUR LES EMPLOIS**  
**PERIODE DE REFERENCE : 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021**

ENSA

Date du document :

**PLAFOND D'EMPLOI T3 EXCECUTE AU 31/12/2021**

		ATS			ENSEIGNANTS			TOTAL		
		PP	ETP	ETPT	PP	ETP	ETPT	PP	ETP	ETPT
				Année 2021			Année 2021			Année 2021
<b>Titulaire détaché sur contrat établissement</b>		1,00	1,00	1,00				1,00	1,00	1,00
<b>Contrat de projet (art 7 bis)</b>	CDD plus d'un an									
	CDD moins d'un an									
<b>Contractuels art 3</b>	CDI									
	CDD plus d'un an									
	CDD moins d'un an									
<b>Contractuels art 4</b>	CDI	4,00	3,80	3,80	3,00	2,71	2,71	7,00	6,51	6,51
	CDD plus d'un an	8,00	7,60	6,72				8,00	7,60	6,72
	CDD moins d'un an	3,00	3,00	1,27				3,00	3,00	1,27
<b>Contractuels art 6</b>	CDI	4,00	1,79	1,62	67,00	35,96	35,96	71,00	37,75	37,58
	CDD plus d'un an							0,00	0,00	0,00
	CDD moins d'un an				51,00	19,66	19,64	51,00	19,66	19,64
<b>Contractuels 6 quater</b>		2,00	2,00	0,24				2,00	2,00	0,24
<b>Contractuels 6 quinquies</b>		1,00	1,00	0,16				1,00	1,00	0,16
<b>Contractuels 6 sexies</b>		4,00	1,90	0,57				4,00	1,90	0,57
<b>Contrats doctoraux sous plafond d'emplois</b>					4,00	3,50	3,50	4,00	3,50	3,50
<b>Intervenants extérieurs</b>					119,00	10,82	10,82	119,00	10,82	10,82
<b>Moniteurs / tuteurs</b>					84,00	4,20	3,18	84,00	4,20	3,18
<b>TOTAL T3 SOUS PLAFOND</b>		<b>27,00</b>	<b>22,09</b>	<b>15,38</b>	<b>328,00</b>	<b>76,85</b>	<b>75,81</b>	<b>355,00</b>	<b>98,94</b>	<b>91,19</b>

**EMPLOIS DITS « HORS PLAFOND D'EMPLOI » T3 EXCECUTE AU 31/12/2021**

		ATS			ENSEIGNANTS			TOTAL		
		PP	ETP	ETPT	PP	ETP	ETPT	PP	ETP	ETPT
				Année 2021			Année 2021			Année 2021
<b>Emplois avenir</b>										
<b>Emplois d'apprentissage</b>		4,00	2,48	1,55				4,00	2,48	1,55
<b>Autres emplois aidés</b>										
<b>Autres (financements fléchés, circulaire 2010)</b>		1,00	1,00	0,16				1,00	1,00	0,16
<b>Contrats doctoraux "hors plafond" (portés par l'Université ou financés)</b>										
<b>TOTAL T3 HORS PLAFOND</b>		<b>5,00</b>	<b>3,48</b>	<b>1,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>	<b>3,48</b>	<b>1,71</b>

**EMPLOIS DITS « HORS CHAMPS » T3 EXCECUTE AU 31/12/2021**

		PP	ETP	ETPT						
				Année 2021						
<b>Agents rémunérés à la tâche : jury de concours, conférencier, collaborateur occasionnel, modèle vivant, surveillant d'examen....</b>		425,00	8,50	8,50						
<b>Stagiaires gratifiés</b>										
<b>Autres hors champs (agent comptable)</b>										
<b>TOTAL T3 HORS CHAMPS</b>		<b>425,00</b>	<b>8,50</b>	<b>8,50</b>						

**Figure 2 : RAP 2021**

### 3. Les évolutions de 2021 à 2022

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
<b>ATS + ENSEIGNANTS T3+T2 PERMANENTS</b>	<b>307</b>	<b>331</b>
Dont fonctionnaires	137	138
Dont contractuels (CDD + CDI)	169	192
Dont stagiaires	1	1
Dont hommes	176	192
Dont femmes	131	139
Dont ATS T2	43	55
Dont ATS T3 (CDD + CDI)	19	23
Dont Enseignants T2	136	132
Dont Enseignants T3 (CDD + CDI)	98	121
Dont contrats doctoraux	3	4
<b>INTERVENANTS PONCTUELS DEEA-L+DEA-M+HMONP</b>	<b>446</b>	<b>464</b>
Dont moniteurs	124	84
Dont intervenants pédagogiques (chargés de TD DEEA-L et DEA-M + Intervenants ponctuels DEEA-L et DEA-M)	185	185
Dont intervenants ATS	6	4
Dont jurys PFE et interventions et jurys HMONP	131	191
<b>INTERVENANTS PONCTUELS POST-MASTER (HORS HMONP)</b>	<b>71</b>	<b>135</b>
Dont Post-master recherches en architecture	50	118
Dont DPEA Architecture Navale	3	2
Dont Bachelor	5	1
Dont DSA projet urbain	3	4
Dont master professionnel « Ergonomie, Organisation et Espaces de travail »	10	10
Dont Préparation au concours des AUE	0	0

Figure 3 : PERSONNES PHYSIQUES 2021-2022

ETP	2022	2021
<b>ATS + ENSEIGNANTS T3+T2 PERMANENTS</b>	<b>242,12</b>	<b>250,02</b>
Dont fonctionnaires	135,30	135,50
Dont contractuels (CDD+CDI)	105,82	113,52
Dont stagiaires	1	1
Dont hommes	132,74	136,88
Dont femmes	109,38	113,15
Dont ATS T2	50,30	53,80
Dont ATS T3 (CDD + CDI)	17,10	20,40
Dont Enseignants T2	124,50	118,20
Dont Enseignants T3 (CDD + CDI)	50,22	57,62
Dont contrats doctoraux	3	4
<b>INTERVENANTS PONCTUELS DEEA-L+DEA-M+HMONP</b>	<b>29,23</b>	<b>24,14</b>
Dont moniteurs	7,15	4,20
Dont intervenants pédagogiques (chargés de TD DEEA-L et DEA-M + Intervenants ponctuels DEEA-L et DEA-M)	12,74	11,15
Dont intervenants ATS	4,90	1,90
Dont jurys PFE et interventions et jurys HMONP	4,44	6,88
<b>INTERVENANTS PONCTUELS POST-MASTER (HORS HMONP)</b>	<b>2,82</b>	<b>2,88</b>
Dont Post-master recherches en architecture	1,30	2,10
Dont DPEA Architecture Navale	0,35	0,20
Dont Bachelor	0,62	0,08
Dont DSA projet urbain	0,10	0,13
Dont master professionnel « Ergonomie, Organisation et Espaces de travail »	0,45	0,37
Dont Préparation au concours des AUE	0	0

Figure 4 : ETP 2021-2022

#### 4. La parité 2021 et 2022

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
<b>HOMMES</b>	<b>176</b>	<b>192</b>
Dont hommes enseignants permanents	147	159
Dont hommes ATS	29	33
<b>FEMMES</b>	<b>131</b>	<b>139</b>
Dont femmes enseignants permanents	87	94
Dont femmes ATS	44	45
ETP	2022	2021
<b>HOMMES</b>	<b>132,74</b>	<b>136,88</b>
Dont hommes enseignants permanents	104,74	106,08
Dont hommes ATS	28,00	30,80
<b>FEMMES</b>	<b>109,38</b>	<b>113,15</b>
Dont femmes enseignants permanents	69,98	69,75
Dont femmes ATS	39,40	43,40

Figure 5 : PARITÉ 2021-2022

En 2022, les femmes représentent 42,67 % des agents permanents de l'établissement et les hommes 57,33 %. En termes d'ETP, les femmes représentent 45,17 % des ETP des agents permanents et les hommes 54,83 %.

En 2021, les femmes représentent 41,99 % des agents permanents de l'établissement et les hommes 58,01 %. En termes d'ETP, les femmes représentent 45,25 % des ETP des agents permanents et les hommes 54,75 %.

\*\*\*

Entre 2021 et 2022, la représentation des femmes passe de 41,99 % à 42,67%. En revanche, il est constaté une légère baisse en ETP avec un passage de 45,25 % à 45,17 %.

## II. Les enseignants dits permanents

La population enseignante se compose d'enseignants aux statuts divers :

- des enseignants dits permanents, titulaires ou contractuels de l'État (Titre 2 : maîtres de conférence, professeurs, maîtres de conférences associés) ou contractuels de l'établissement (Titre 3 : enseignants en CDD ou en CDI) ;
- des intervenants ponctuels engagés par lettres d'engagement pour des missions courtes de types TD, conférences ou jurys.

Cette présente partie vise à expliciter les évolutions des populations des enseignants dits permanents en comparant les chiffres de répartition entre T2 et T3 et entre chaque année.

Cette réflexion se base sur cette répartition en termes de personnes physiques et d'ETP :

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
Enseignants T2	136	132
Enseignants T3 (CDD + CDI)	98	121
ETP	2022	2021
Enseignants T2	124,50	118,20
Enseignants T3 (CDD + CDI)	50,22	57,62

Figure 6 : ENSEIGNANTS T2-T3 2021-2022

En 2022, le nombre global d'enseignants atteint 234 et représente 76,22 % des agents de l'établissement. En 2021, ce nombre représentait 253 enseignants soit 76,44 % des agents de l'établissement.

En termes d'ETP, la proportion des enseignants représente en 2022, 72,16 % des ETP des agents permanents avec 174,72 ETP et en 2021, 70,32 % avec 175,82 ETP.

### 1. Les enseignants T2

Les enseignants T2 se composent de titulaires et de contractuels de l'État.

#### a. Les effectifs

En 2022, la part des enseignants T2 correspond à 58,12 % des effectifs des enseignants permanents et à 44,30% des agents permanents de l'établissement. En 2021, cette part représentait 52,17 % des effectifs des enseignants permanents et 40,87 % des agents permanents de l'établissement.

En termes d'ETP cette part correspond, quant à elle, en 2022 à 71,26 % des ETP des enseignants permanents et 51,42 % des ETP des agents permanents. En 2021, elle correspondait à 67,23 % des ETP des enseignants permanents et 48,80 % des ETP des agents permanents de l'établissement.

Les enseignants T2 se répartissent entre des titulaires, maîtres de conférences et professeurs et des contractuels de l'État, maîtres de conférences associés.

En 2022, parmi les 136 enseignants T2, 42 sont des contractuels de l'État, maîtres de conférences associés et 94 sont des titulaires, parmi lesquels 77 sont des maîtres de conférences et 17 sont des professeurs. Les maîtres de conférences associés représentent donc 30,88 % des enseignants T2. Les maîtres de conférences représentent 56,62 % des enseignants T2 et les professeurs, 12,50 %.

En termes d'ETP, ces effectifs correspondent à 124,5 ETP T2 dont 31,5 ETP de maîtres de conférences associés, 76 ETP de maîtres de conférences et 17 ETP de professeurs.

En 2021, parmi les 132 enseignants T2, 43 étaient des contractuels de l'État, maîtres de conférences associés et 89 étaient des titulaires, parmi lesquels 74 maîtres de conférences et 15 professeurs.

Les maîtres de conférences associés représentent donc 32,58 % des enseignants T2, les maîtres de conférences 56,06 % et les professeurs, 11,36 %.

En termes d'ETP, ces effectifs correspondaient à 118,2 ETP T2 dont 30,5 ETP de maîtres de conférences associés, 72,7 ETP de maîtres de conférences et 15 ETP de professeurs.

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
Enseignants T2	136	132
Dont MCFA	42	43
Dont MCF	77	74
Dont Professeurs	17	15
ETP	2022	2021
Enseignants T2	124,5	118,2
Dont MCFA	31,5	30,5
Dont MCF	76	72,7
Dont Professeurs	17	15

Figure 7 : ENSEIGNANTS T2 2021-2022

*b. Les effectifs par discipline*

Les enseignants T2 se répartissent en 6 disciplines : TPCAU, VT, SHSA, HCA, STA, ATR.

Ces 6 disciplines, se déploient en 11 sous-disciplines : TPCAU, VT-UPU, VT-GP, SHSA-SHA, SHSA-SEJ, HCA-HCAT, HCA-HTAFU, STA-OMI, STA-CIMA, ATR-RA et ATR-APV.

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
Enseignants T2	136	132
Dont MCFA	42	43
TPCAU	14	14
VT-UPU	3	3
VT-GP	4	4
SHSA-SHS	3	3
SHSA-SEJ	0	0
HCA-HCAT	2	2
HCA-HTAFU	2	2
STA-OMI	3	4
STA-CIMA	8	7
ATR-RA	1	1
ATR-APV	2	3
Dont MCF	77	74
TPCAU	31	27
VT-UPU	5	4
VT-GP	2	3

SHSA-SHS	5	5
SHSA-SEJ	1	1
HCA-HCAT	1	1
HCA-HTAFU	4	4
STA-OMI	4	3
STA-CIMA	9	11
ATR-RA	2	2
ATR-APV	13	13
<b>Dont Professeurs</b>	<b>17</b>	<b>15</b>
TPCAU	6	5
VT-UPU	3	3
VT-GP	1	1
SHSA-SHS	3	3
SHSA-SEJ	0	0
HCA-HCAT	0	0
HCA-HTAFU	2	2
STA-OMI	1	1
STA-CIMA	1	0
ATR-RA	0	0
ATR-APV	0	0

ETP	2022	2021
Enseignants T2	124,5	118,2
Dont MCFA	31,5	30,5
TPCAU	12,5	12,5
VT-UPU	2,5	3
VT-GP	4	3
SHSA-SHS	1,5	1,5
SHSA-SEJ	0	0
HCA-HCAT	1	1
HCA-HTAFU	1	1
STA-OMI	1,5	2,5
STA-CIMA	4,5	3,5
ATR-RA	1	1
ATR-APV	2	1,5
Dont MCF	76	72,7
TPCAU	30,5	26,5
VT-UPU	5	3,7
VT-GP	2	3

SHSA-SHS	5	5
SHSA-SEJ	1	1
HCA-HCAT	1	1
HCA-HTAFU	4	4
STA-OMI	4	3
STA-CIMA	8,5	10,5
ATR-RA	2	2
ATR-APV	13	13
Dont Professeurs	17	15
TPCAU	6	5
VT-UPU	3	3
VT-GP	1	1
SHSA-SHS	3	3
SHSA-SEJ	0	0
HCA-HCAT	0	0
HCA-HTAFU	2	2
STA-OMI	1	1
STA-CIMA	1	0
ATR-RA	0	0
ATR-APV	0	0

Figure 8 : ENSEIGNANTS T2 PAR DISCIPLINES 2021-2022

### TPCAU : Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine

En 2022, le champ TPCAU comptait en tout 51 enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 49. Il représentait alors 37,50 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 21,79 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 39,36 % des ETP des enseignants T2 et 28,04 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2021, le champ TPCAU comptait en tout 46 enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 44. Il représentait alors 34,85 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 18,78 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 37,23 % des ETP des enseignants T2 et 25,03 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Au global, le nombre de personnes physiques composant de champ a augmenté de 5 pour une augmentation de 5 ETP.

Du point de vue de la répartition dans les statuts de MCFA, MCF et Professeur, on constate, entre 2021 et 2022, une diminution d'un MCFA, une augmentation de trois MCF et une augmentation de deux professeurs dans le champ. Ces variations correspondent à une diminution de 1 ETP de MCFA, une augmentation de 3,3 ETP de MCF et une augmentation de deux ETP de professeur pour le champ.

### **VT : Villes et Territoires / Urbanisme et Projet Urbain (UPU) – Géographie et Paysage (GP)**

En 2022, le champ VT comptait en tout 18 (11 VT-UPU, 7 VT-GP) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 17,5 (10,5 ETP VT-UPU, 7 ETP VT-GP). Il représentait alors 13,24 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 7,69 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 14,06 % des ETP des enseignants T2 et 10,02 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2021, le champ VT comptait en tout 18 (10 VT-UPU, 8 VT-GP) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 16,7 (9,7 ETP VT-UPU, 7 ETP VT-GP). Il représentait alors 13,64 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 7,35% des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 14,13 % des ETP des enseignants T2 et 9,50 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Au global, le nombre de personnes physiques composant le champ est identique entre 2021 et 2022 toutefois il convient de noter 1 enseignant en plus en VT-UPU et 1 enseignant en moins en VT-GP pour une augmentation de 0,8 ETP.

Du point de vue de la répartition dans les statuts de MCFA, MCF et Professeur, on constate, entre 2021 et 2022, aucune variation pour les MCFA, une augmentation d'un MCF pour le champ VT-UPU et une diminution d'un MCF pour le champ VT-GP et aucune variation pour les professeurs. Ces variations correspondent à une diminution de 0,5 ETP des MCFA du champ VT-UPU et une augmentation de 1 ETP des MCFA du champ VT-GP, une augmentation de 1,3 ETP des MCF du champ VT-UPU et une diminution de 1 ETP des MCF du champ VT-GP. Aucune variation n'est constatée pour les professeurs.

### **SHSA : Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture / Sciences Humaines et Sociales (SHS)- Sciences Économiques et Juridiques (SEJ)**

En 2022, le champ SHSA comptait en tout 12 (11 SHSA-SHS, 1 SHSA-SEJ) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 10,5 (9,5 SHSA-SHS, 1 SHSA-SEJ). Il représentait alors 8,82 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 5,13% des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 8,43 % des ETP des enseignants T2 et 6,01 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2021, le champ SHSA comptait en tout 12 (11 SHSA-SHS, 1 SHSA-SEJ) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 10,5 (9 SHSA-SHS, 1 SHSA-SEJ). Il représentait alors 9,09 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 4,90 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 8,88 % des ETP des enseignants T2 et 5,97 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Au global, le nombre de personnes physiques et d'ETP composant le champ n'a pas varié. Il en est de même pour la répartition des statuts (MCFA, MCF et Professeur).

### **HCA : Histoire et Cultures de l'Architecture / Histoire des Cultures, des Arts et des Techniques (HCAT) – Histoires et Théories de l'Architecture et des Formes Urbaines (HTAFU)**

En 2022, le champ HCA comptait en tout 11 (3 HCA-HCAT, 8 HCA-HTAFU) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 9 (2 HCA-HCAT, 7 HCA-HTAFU). Il représentait alors 8,09 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 4,70 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 7,23 % des ETP des enseignants T2 et 5,15 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2021, le champ HCA comptait en tout 11 (3 HCA-HCAT, 8 HCA-HTAFU) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 9 (2 HCA-HCAT, 7 HCA-HTAFU). Il représentait alors 8,33 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 4,49 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 7,61 % des ETP des enseignants T2 et 5,12 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Au global, le nombre de personnes physiques et d'ETP composant le champ n'a pas varié. Il en est de même pour la répartition des statuts (MCFA, MCF et Professeur).

### **STA : Sciences et Techniques pour l'Architecture / Construction, Ingénierie, Maîtrise de Ambiances (CIMA) – Outils Mathématiques et Informatiques (OMI)**

En 2022, le champ STA comptait en tout 26 (8 STA-OMI, 18 STA-CIMA) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 20,5 (6,5 STA-OMI, 14 STA-CIMA). Il représentait alors 19,12 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 11,11 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 16,47 % des ETP des enseignants T2 et 11,73 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2021, le champ STA comptait en tout 26 (8 STA-OMI, 18 STA-CIMA) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 20,5 (6,5 STA-OMI, 14 STA-CIMA). Il représentait alors 19,70 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 10,61 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 17,34 % des ETP des enseignants T2 et 11,66 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Au global, le nombre de personnes physiques et d'ETP composant le champ n'a pas varié

Du point de vue de la répartition dans les statuts de MCFA, MCF et Professeur, on constate, entre 2021 et 2022 : un MCFA (STA-OMI) en moins et un MCFA (STA-CIMA) en plus, un MCF (STA-OMI) en plus et un MCF (STA-CIMA) en moins, un professeur (STA-CIMA) en plus.

### **ATR : Arts et Techniques de la Représentation / Arts Plastiques et Visuels (APV) – Représentations de l'Architecture (RA)**

En 2022, le champ ATR comptait en tout 18 (3 ATR-RA, 15 ATR-APV) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 18 (3 ATR-RA, 15 ATR-APV). Il représentait alors 13,24 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 7,69 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 14,46 % des ETP des enseignants T2 et 10,30 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2021, le champ ATR comptait en tout 19 (3 ATR-RA, 16 ATR-APV) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 17,5 (3 ATR-RA, 14,5 ATR-APV). Il représentait alors 14,39 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 7,76 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 14,81 % des ETP des enseignants T2 et 9,95 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Au global, le nombre de personnes physiques composant le champ a diminué d'un enseignant MCFA en ATR-APV ce qui correspond à 0,5 ETP. Pour les autres statuts (MCF et Professeur) une stabilité des effectifs physiques et des ETP est constatée.

#### ***c. La parité par discipline F/H***

En 2022, les femmes représentent 42,12% des effectifs des enseignants T2 tandis que les hommes représentent 55,88%. En termes d'ETP, cette proportion correspond à 44,18 % de femmes et 55,82 % d'hommes.

Cette proportion varie en fonction des disciplines.

En TPCA, les femmes représentent, au global, 33,33 % des enseignants T2 du champ (avec 17 femmes et 34 hommes). Les hommes représentent donc 66,67 % des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 33,67 % de femmes 66,33 % d'hommes.

En ATR, les femmes représentent, au global, 50 % des enseignants T2 du champ (avec 9 femmes et 9 hommes). Les hommes représentent donc 50% des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 50 % de femmes et 50 % d'hommes.

En HCA, les femmes représentent, au global, 63,64 % des enseignants T2 du champ (avec 7 femmes et 4 hommes). Les hommes représentent donc 36,36 % des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 66,67 % de femmes et 33,33 % d'hommes.

En STA, les femmes représentent, au global, 30,77 % des enseignants T2 du champ (avec 8 femmes et 18 hommes). Les hommes représentent donc 69,23 % des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 29,27 % de femmes et 70,73 % d'hommes.

En VT, les femmes représentent, au global, 55,56 % des enseignants T2 du champ (avec 10 femmes et 8 hommes). Les hommes représentent donc 44,44 % des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 54,29 % de femmes et 45,71% d'hommes.

En SHSA, les femmes représentent, au global, 75 % des enseignants T2 du champ (9 femmes et 3 hommes). Les hommes représentent donc 25 % des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 76,19 % de femmes et 23,81 % d'hommes.

## 2022

T2	FEMMES						HOMMES						TOTAL					
	ETP	PP	% PP F / TOTAL LIGNE	% PP F / TOTAL CHAMP	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	% PP F / F DU CHAMP	ETP	PP	% PP H / TOTAL LIGNE	% PP H / TOTAL CHAMP	% PP H / TOTALITE H F	% PP H / TOTAL H	% PP H / H DU CHAMP	TOTAL ETP	TOTAL PP	% PP / CHAMP	% PP / TOTALITE
			% MCFA							% MCFA								
MCFA	16	21	50,00%		15,44%	35,00%		15,5	21	50,00%		15,44%	27,63%		31,5	42		30,88%
TPCAU	4,5	5	35,71%	9,80%	3,68%	8,33%	29,41%	8	9	64,29%	17,65%	6,62%	11,84%	26,47%	12,5	14	27,45%	10,29%
ATR	2	2	66,67%	11,11%	1,47%	3,33%	22,22%	1	1	33,33%	5,56%	0,74%	1,32%	11,11%	3	3	16,67%	2,21%
HCA	1	2	50,00%	18,18%	1,47%	3,33%	28,57%	1	2	50,00%	18,18%	1,47%	2,63%	50,00%	2	4	36,36%	2,94%
STA	3	5	45,45%	19,23%	3,68%	8,33%	71,43%	3	6	54,55%	23,08%	4,41%	7,89%	33,33%	6	11	42,31%	8,09%
VT	4,5	5	71,43%	27,78%	3,68%	8,33%	55,56%	2	2	28,57%	11,11%	1,47%	2,63%	25,00%	6,5	7	38,89%	5,15%
SHSA	1	2	66,67%	16,67%	1,47%	3,33%	22,22%	0,5	1	33,33%	8,33%	0,74%	1,32%	33,33%	1,5	3	25,00%	2,21%
LANGUES															0	0		
			% MCF							% MA								
MCF	32	32	41,56%		23,53%	53,33%		44	45	58,44%		33,09%	59,21%		76	77		56,62%
TPCAU	11	11	35,48%	21,57%	8,09%	18,33%	68,75%	19,5	20	64,52%	39,22%	14,71%	26,32%	58,82%	30,5	31	60,78%	22,79%
ATR	7	7	46,77%	38,89%	5,15%	11,67%	77,78%	8	8	53,33%	44,44%	5,88%	10,53%	88,89%	15	15	83,33%	11,03%
HCA	4	4	80,00%	36,36%	2,94%	6,67%	57,14%	1	1	20,00%	9,09%	0,74%	1,32%	100,00%	5	5	45,45%	3,68%
STA	2	2	15,38%	7,69%	1,47%	3,33%	28,57%	10,5	11	84,62%	42,31%	8,09%	14,47%	61,11%	12,5	13	50,00%	9,56%
VT	4	4	57,14%	22,22%	2,94%	6,67%	44,44%	3	3	42,86%	16,67%	2,21%	3,95%	37,50%	7	7	38,89%	5,15%
SHSA	4	4	66,67%	33,33%	2,94%	6,67%	44,44%	2	2	33,33%	16,67%	1,47%	2,63%	66,67%	6	6	50,00%	4,41%
LANGUES															0	0		
			% PROFS							% PROFS								
PROFS	7	7	41,18%		5,15%	11,67%		10	10	58,82%		7,35%	13,16%		17	17		12,50%
TPCAU	1	1	16,67%	1,96%				5	5	83,33%	9,80%	3,68%	6,58%	14,71%	6	6	11,76%	4,41%
ATR	0	0	0,00%	0,00%				0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0,00%	0,00%
HCA	1	1	50,00%	9,09%	0,74%	1,67%	14,29%	1	1	50,00%	9,09%	0,74%	1,32%	25,00%	2	2	18,18%	1,47%
STA	1	1	50,00%	3,85%				1	1	50,00%	3,85%	0,74%	1,32%	5,56%	2	2	7,69%	1,47%
VT	1	1	25,00%	5,56%				3	3	75,00%	16,67%	2,21%	3,95%	37,50%	4	4	22,22%	2,94%
SHSA	3	3	100,00%	25,00%	2,21%	5,00%	33,33%	0	0	0,00%					3	3	25,00%	2,21%
LANGUES															0	0		
TOTAL	55	60			44,12%			69,5	76			55,88%			124,5	136		

Figure 9 : PARITÉ DES ENSEIGNANTS T2 PAR DISCIPLINE 2022

Rappelons qu'en 2021, les femmes représentent 43,18 % des effectifs des enseignants T2 tandis que les hommes représentent 56,82 %. En termes d'ETP, cette proportion correspondait à 43,12 % de femmes et 56,68 % d'hommes.

Cette proportion varie en fonction des disciplines.

En TPCA, les femmes représentent, au global, 30,43 % des enseignants T2 du champ (avec 14 femmes et 32 hommes). Les hommes représentent donc 69,57 % des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 31,82 % de femmes et 68,18 % d'hommes.

En ATR, les femmes représentent, au global, 52,63 % des enseignants T2 du champ (avec 10 femmes et 9 hommes). Les hommes représentent donc 47,37% des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 51,43 % de femmes et 48,57 % d'hommes.

En HCA, les femmes représentent, au global, 63,64 % des enseignants T2 du champ (avec 7 femmes et 4 hommes). Les hommes représentent donc 36,36 % des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 66,67 % de femmes et 33,33 % d'hommes.

En STA, les femmes représentent, au global, 26,92 % des enseignants T2 du champ (avec 7 femmes et 19 hommes). Les hommes représentent donc 73,08 % des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 26,83 % de femmes et 73,17 % d'hommes.

En VT, les femmes représentent, au global, 55,56 % des enseignants T2 du champ (avec 10 femmes et 8 hommes). Les hommes représentent donc 44,44 % des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 52,10 % de femmes et 47,90 % d'hommes.

En SHSA, les femmes représentent, au global, 75 % des enseignants T2 du champ (9 femmes et 3 hommes). Les hommes représentent donc 25 % des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 76,19 % de femmes et 23,81 % d'hommes.

## 2021

T2	FEMMES							HOMMES							TOTAL			
	ETP	PP	% PP F / TOTAL LIGNE	% PP F / TOTAL CHAMP	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	% PP F / DU CHAMP	ETP	PP	% PP H / TOTAL LIGNE	% PP H / TOTAL CHAMP	% PP H / TOTALITE H F	% PP H / TOTAL H	% PP H / DU CHAMP	TOTAL ETP	TOTAL PP	% PP / CHAMP	% PP / TOTALITE
			% MAA							% MAA								
MCFA	12,5	18	41,89%		13,64%	31,58%		18	25	58,14%		18,94%	33,33%		30,5	43		32,58%
TPCAU	4	4	28,57%	8,70%	3,07%	7,02%	28,57%	8,5	10	71,42%	21,74%	7,58%	13,33%	31,25%	12,5	14	30,43%	10,61%
ATR	1	2	50,00%	10,53%	1,52%	3,51%	20,00%	1,5	2	50,00%	10,53%	1,52%	2,67%	22,22%	2,5	4	21,05%	3,07%
HCA	1	2	50,00%	18,18%	1,52%	3,51%	28,57%	1	2	50,00%	18,18%	1,52%			2	4	36,38%	3,07%
STA	2,5	4	36,38%	15,38%	3,07%	7,02%	57,14%	3,5	7	63,64%	26,92%	5,30%	9,33%	36,84%	6	11	42,31%	8,37%
VT	3	4	57,14%	22,22%	3,07%	7,02%	44,44%	3	3	42,86%	15,67%	2,27%	4,00%	37,50%	6	7	38,89%	5,30%
SHSA	1	2	66,67%	15,67%	1,52%	3,51%	22,22%	0,5	1	33,33%	8,33%	0,76%	1,33%	33,33%	1,5	3	25,00%	2,27%
LANGUES															0	0		
			% MA							% MA								
MCF	32,7	33	44,59%		25,00%	57,89%		40	41	56,41%		31,08%	54,67%		72,7	74		56,08%
TPCAU	9	9	33,33%	19,57%	6,82%	15,79%	68,23%	17,5	18	66,67%	38,13%	13,64%	24,00%	66,25%	26,5	27	58,70%	20,49%
ATR	8	8	53,33%	42,11%	6,08%	14,04%	80,00%	7	7	46,67%	36,84%	5,30%	9,33%	77,78%	15	15	78,95%	11,38%
HCA	4	4	80,00%	36,38%	3,07%	7,02%	57,14%	1	1	20,00%	9,09%	0,76%	1,33%	100,00%	5	5	45,45%	3,79%
STA	3	3	21,43%	11,54%	2,27%	5,28%	42,86%	10,5	11	78,57%	42,31%	8,33%	14,67%	57,89%	13,5	14	53,85%	10,61%
VT	4,7	5	71,42%	27,78%	3,79%	8,77%	55,96%	2	2	28,57%	11,11%	1,52%	2,67%	25,00%	6,7	7	38,89%	5,30%
SHSA	4	4	66,67%	33,33%	3,07%	7,02%	44,44%	2	2	33,33%	15,67%	1,52%	2,67%	66,67%	6	6	50,00%	4,59%
LANGUES															0	0		
			% PROFS							% PROFS								
PROFS	6	6	40,00%		4,59%	10,53%		9	9	80,00%		6,82%	12,00%		15	15		11,38%
TPCAU	1	1	20,00%	2,17%				4	4	80,00%	8,70%	3,07%	5,33%	12,50%	5	5	10,87%	3,79%
ATR	0	0						0	0					0	0			
HCA	1	1	50,00%	9,09%	0,76%	1,79%	14,29%	1	1	50,00%					2	2	18,18%	1,52%
STA	0	0	0,00%					1	1	100,00%	3,85%	0,76%	1,33%	5,26%	1	1	3,85%	0,76%
VT	1	1	25,00%					3	3	75,00%	15,67%	2,27%	4,00%	37,50%	4	4	22,22%	3,07%
SHSA	3	3	100,00%	25,00%	2,27%	5,28%	33,33%	0	0	0,00%					3	3	25,00%	2,27%
LANGUES															0	0		
TOTAL	51,2	57			43,18%			67	75			56,82%			118,2	132		

Figure 10: PARITÉ DES ENSEIGNANTS T2 PAR DISCIPLINE 2021

\*\*\*

Entre 2021 et 2022, on passe ainsi de 43,18 % de femmes à 44,12 % et de 56,82 % d'hommes à 55,88 %. En termes d'ETP, on passe de 43,32% de femmes à 44,18 % et de 56,68 % d'hommes à 55,82%.

En TPCA, on passe de 30,43% de femmes à 33,33 % et de 69,57 % d'hommes à 66,67 %. En termes d'ETP, on passe de 31,82 % de femmes à 33,67 % et de 68,18 % d'hommes à 66,33 %.

En ATR, on passe de 52,63 % femmes à 50 % et de 47,37 % d'hommes à 50%. En termes d'ETP, on passe de 51,43% de femmes à 50 % et de 48,57 % d'hommes à 50 %.

En HCA, les femmes représentent sur les deux années 63,64 % de femmes et les hommes 36,36 %. En termes d'ETP, pas de changement également 66,67% de femmes et 33,33 % d'hommes.

En STA, on passe de 26,92 de femmes à 30,77 % et de 73,08 % d'hommes à 69,23 %. En termes d'ETP, on passe de 26,83 % de femmes à 29,27 % et de 73,17 % d'hommes à 70,73 %.

En VT, on passe de 63,16 % de femmes à 55,56 % et de 36,84 % d'hommes à 44,44 %. En termes d'ETP, on passe de 59,30 % de femmes à 52,10 % et de 40,70 % d'hommes à 47,90 %.

En SHSA, les femmes représentent sur les deux années 75 % de femmes et les hommes 25 %. En termes d'ETP, pas de changement également 76,19 % de femmes et 23,81 % d'hommes.

## 2. Les enseignants T3

Les enseignants T3 se composent des contractuels de l'établissement. Ceux-ci sont engagés pour des emplois pérennes en CDD ou CDI et pour des emplois ponctuels en lettre d'engagement. Cette partie concerne les seuls enseignants engagés en CDD ou CDI.

### a. Les effectifs

En 2022, la part des enseignants T3 correspond à 41,88 % des effectifs des enseignants permanents et à 31,92 % des agents permanents.

En termes d'ETP cette part correspond à 28,74 % des ETP des enseignants permanents et 20,74 % des ETP des agents permanents.

En 2021, la part des enseignants T3 correspondait à 47,83 % des effectifs des enseignants permanents et à 36,56 % des agents permanents.

En termes d'ETP cette part correspond à 28,74 % des ETP des enseignants permanents et 20,74 % des ETP des agents permanents.

Les enseignants T3 se répartissent entre des enseignants en contrat à durée déterminée (CDD) et des enseignants en contrat à durée indéterminée (CDI).

En 2022, parmi les 98 enseignants T3, 60 sont en CDI et 38 sont en CDD. La part des enseignants en CDI représente donc 61,22 % des enseignants contractuels de l'établissement et les enseignants en CDD, 38,78 %.

En termes d'ETP, ces effectifs correspondent à 34,80 % ETP d'enseignants T3 en CDI et 15,42 % ETP d'enseignants en CDD (50,22 ETP en tout).

En 2021, parmi les 121 enseignants T3, 69 sont en CDI et 52 sont en CDD. La part des enseignants en CDI représente donc 57,02 % des enseignants contractuels de l'établissement et les enseignants en CDD, 42,98 %.

En termes d'ETP, ces effectifs correspondaient à 37,96 ETP d'enseignants en CDI et à 19,66 ETP d'enseignants T3 en CDD (57,62 ETP en tout).

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
Enseignants T3	98	121
Dont CDI	60	69
Dont CDD	38	52
ETP	2022	2021
Enseignants T3	50,22	57,62
Dont CDI	34,80	37,96
Dont CDD	15,42	19,66

Figure 11 : ENSEIGNANTS PERMANENTS T3 2021-2022

Entre 2021 et 2022, les effectifs ont diminué de 23 personnes passant de 121 à 98 personnes. Cet effectif correspond à une diminution de 7,4 ETP dont le nombre passe de 57,62 à 50,22.

### b. Les effectifs par discipline

Les enseignants T3 se répartissent en 8 disciplines : TPCAU, VT, SHSA, HCA, STA, ATR, LANGUES, BACHELOR BIM.

Ces 8 disciplines, se déploient en 12 sous-disciplines : TPCAU, VT-UPU, VT-GP, SHSA-SHA, SHSA-SEJ, HCA-HCAT, HCA-HTAFU, STA-OMI, STA-CIMA, ATR-RA, ATR-APV, LANGUES, BACHELOR BIM.

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
Enseignants T3	98	121
Dont CDI	60	69
TPCAU	32	39
VT-UPU	3	5
VT-GP	1	0
SHSA-SHS	3	3
SHSA-SEJ	1	1
HCA-HCAT	1	1
HCA-HTAFU	0	0
STA-OMI	5	5
STA-CIMA	4	4
ATR-RA	3	4
ATR-APV	3	3
LANGUES	4	4
Dont CDD	38	52
TPCAU	20	26
VT-UPU	5	6
VT-GP	0	0
SHSA-SHS	2	2
SHSA-SEJ	0	1
HCA-HCAT	0	1
HCA-HTAFU	0	0
STA-OMI	0	1
STA-CIMA	5	10
ATR-RA	0	0
ATR-APV	1	1
LANGUES	3	4
BACHELOR BIM	2	0

ETP	2022	2021
Enseignants T3	50,22	57,62
Dont CDI	34,80	37,96
TPCAU	18,89	21,82
VT-UPU	1,87	2,71
VT-GP	0,37	0

SHSA-SHS	1,82	1,62
SHSA-SEJ	0,34	0,34
HCA-HCAT	0,70	0,70
HCA-HTAFU	0	0
STA-OMI	2,60	2,85
STA-CIMA	1,66	1,53
ATR-RA	2,10	2,61
ATR-APV	1,28	1,35
LANGUES	3,09	2,43
Dont CDD	15,42	19,66
TPCAU	9,11	11,73
VT-UPU	1,74	2,39
VT-GP	0	0
SHSA-SHS	0,45	0,44
SHSA-SEJ	0	0,40
HCA-HCAT	0	0,25
HCA-HTAFU	0	0
STA-OMI	0	0,14
STA-CIMA	1,67	2,43
ATR-RA	0	0
ATR-APV	0,58	0,60
LANGUES	0,70	1,29
BACHELOR BIM	1,16	0

Figure 12 : ENSEIGNANTS PERMANENTS T3 PAR DISCIPLINE 2021-2022

### *TPCAU : Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine*

En 2022, ce champ compte en tout 52 enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 28. Il représente alors 53,06 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 22,22 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 55,76 % des ETP des enseignants T3 et 16,03 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2021, ce champ comptait en tout 65 enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 33,54. Il représentait alors 53,72 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 25,69 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 58,21 % des ETP des enseignants T3 et 19,08 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Entre 2021 et 2022, le nombre d'enseignants composant ce champ diminué de 13 pour une diminution de 5,54 ETP.

Du point de vue de la répartition des enseignants en CDI et CDD, on constate, entre 2021 et 2022, une baisse de sept enseignants en CDI du champ TPCAU et une baisse de six enseignants en CDD. Ces variations correspondent à une baisse de 2,93 ETP d'enseignants en CDI du champ et une baisse de 2,62 ETP des enseignants en CDD.

### *VT : Villes et Territoires / Urbanisme et Projet Urbain (UPU) – Géographie et Paysage (GP)*

En 2022, ce champ compte en tout 9 (8 VT-UPU et 1 VT-GP) enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 3,98 (3,61 VT-UPU et 0,37 VT-GP). Il représente alors 9,18 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 3,85 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 7,93 % des ETP des enseignants T3 et 2,28 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2021, ce champ comptait en tout 11 enseignants T3 en VT-UPU pour un nombre d'ETP correspondant à 5,09 ETP. Il représentait alors 9,09 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 4,35 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 8,84 % des ETP des enseignants T2 et 2,90 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Entre 2021 et 2022, le nombre de personnes physiques composant le champ VT-UPU a diminué de 2 enseignants ce qui correspond à 1,11 ETP.

Du point de vue de la répartition des enseignants en CDI et CDD, on constate, entre 2021 et 2022 la diminution de deux enseignants en CDI en VT-UPU et de l'augmentation d'un enseignant en CDI en VT-GP et pour les CDD de la diminution d'un enseignant en VT-UPU. Ce qui représente une baisse de 0,47 ETP pour les enseignants en CDI et 0,55 ETP pour les enseignants en CDD.

### *SHSA : Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture / Sciences Humaines et Sociales (SHS)- Sciences Économiques et Juridiques (SEJ)*

En 2022, ce champ compte en tout 6 (5 SHSA-SHS, 1 SHSA-SEJ) enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 2,61 (2,27 SHSA-SHS, 0,34 SHSA-SEJ). Il représente alors 6,12 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 2,56 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 5,20 % des ETP des enseignants T3 et 1,49 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2021, ce champ comptait en tout 7 (5 SHSA-SHS, 2 SHSA-SEJ) enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 2,80 (2,07 SHSA-SHS, 0,73 SHSA-SEJ). Il représentait alors 5,79 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 2,77 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 4,86 % des ETP des enseignants T3 et 1,59 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Entre 2021 et 2022, le nombre d'enseignants T3 composant a diminué d'une personne (SHSA-SEJ) tandis qu'une baisse de 0,19 ETP est constatée.

Du point de vue de la répartition des enseignants en CDI et CDD, on constate, entre 2021 et 2022, une diminution d'un enseignant en CDD du champ SHSA en SEJ. Il convient de noter une diminution de 0,20 ETP des enseignants en CDI du champ et une diminution de 0,40 ETP des enseignants en CDD.

### *HCA : Histoire et Cultures de l'Architecture / Histoire des Cultures, des Arts et des Techniques (HCAT) – Histoires et Théories de l'Architecture et des Formes Urbaines (HTAFU)*

En 2020, ce champ compte en tout 1 (1 HCA-HCAT) enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 0,70 (0,70 HCA-HCAT). Il représente alors 1,02 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 0,43 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 1,39 % des ETP des enseignants T3 et 0,40 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2021, ce champ comptait en tout 2 (2 HCA-HCAT) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 0,95 (HCA-HCAT). Il représentait alors 1,65 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 0,79 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces

proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 1,65 % des ETP des enseignants T3 et 0,54 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Entre 2021 et 2022, le nombre de personnes physiques composant a diminué d'un enseignant HCA-HCAT ce qui correspond à moins 0,25 ETP.

Du point de vue de la répartition des enseignants en CDI et CDD, on constate, entre 2021 et 2022, une diminution d'un d'enseignant en CDD (HCA-HCAT) et une constance avec un enseignant en CDI. La variation correspond à une diminution de 0,25 ETP des enseignants en CDD du champ.

### *STA : Sciences et Techniques pour l'Architecture : Construction, Ingénierie, Maîtrise de Ambiances (CIMA) – Outils Mathématiques et Informatiques (OMI)*

En 2022, ce champ compte en tout 14 (5 STA-OMI, 9 STA-CIMA) enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 6,01 (2,68 STA-OMI, 3,33 STA-CIMA). Il représente alors 14,29 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 5,98% des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 11,97 % des ETP des enseignants T2 et 3,44 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2021, ce champ comptait en tout 20 (6 STA-OMI, 14 STA-CIMA) enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 6,95 (2,99 STA-OMI, 3,97 STA-CIMA). Il représentait alors 16,53 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 7,91 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 12,07 % des ETP des enseignants T2 et 3,96 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Entre 2021 et 2022, le nombre de personnes physiques composant de champ a diminué de six personnes (-1 en STA OMI et -5 en STA-CIMA) pour une diminution globale de 0,94 ETP.

Du point de vue de la répartition des enseignants en CDI et CDD, on constate, entre 2021 et 2022, une stabilité du nombre d'enseignants en CDI (5 en STA-OMI et 4 en STA-CIMA) et une diminution pour les enseignants en CDD (1 en STA-OMI et 5 en STA-CIMA). Ces variations correspondent à une diminution de 0,04 ETP des enseignants en CDI et 0,90 ETP des enseignants en CDD.

### *ATR : Arts et Techniques de la Représentation / Arts Plastiques et Visuels (APV) – Représentations de l'Architecture (RA)*

En 2022, ce champ compte en tout 7 (3 ATR-RA, 4 ATR-APV) enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 3,96 (2,10 ATR-RA, 1,86 ATR-APV). Il représente alors 7,14 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 2,99 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 7,88 % des ETP des enseignants T3 et 2,27% des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2021, ce champ comptait en tout 8 (4 ATR-RA, 4 ATR-APV) enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 4,56 (2,61 ATR-RA, 1,95 ATR-APV). Il représentait alors 6,61 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 3,16 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 7,92 % des ETP des enseignants T3 et 2,59 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Entre 2021 et 2022, le nombre de personnes physiques composant de champ a diminué d'une personne (ATR-RA) pour une diminution globale de 0,60 ETP.

Du point de vue de la répartition des enseignants en CDI et CDD, on constate, entre 2021 et 2022, une diminution d'un enseignant en CDI (en ATR-RA). Concernant les CDD aucune variation n'est constatée (toujours 0 en ATR-RA et 1 en ATR-APV). Ces variations correspondent à une diminution de 0,59 ETP des enseignants en CDI du champ et a 0,02 ETP des enseignants en CDD.

### *Enseignement des Langues*

En 2022, ce champ compte en tout 7 enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 3,80. Il représente alors 7,14 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 2,99 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 7,56 % des ETP des enseignants T3 et 2,17 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2021, ce champ comptait en tout 8 enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 3,72. Il représentait alors 6,61 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 3,16 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 6,45 % des ETP des enseignants T3 et 2,12 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Entre 2021 et 2022, le nombre de personnes physiques composant de champ a diminué d'une personne mais le nombre d'ETP augmente légèrement de 0,08.

Du point de vue de la répartition des enseignants en CDI et CDD, on constate, entre 2021 et 2022, une stabilité des enseignants en CDI (4) et une diminution d'un enseignant en CDD. Ces variations correspondent à une augmentation de 0,66 ETP des enseignants en CDI du champ et une diminution de 0,58 ETP des enseignants en CDD.

### *Bachelor BIM*

En 2022, ce champ compte en tout 2 enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 1,16. Il représente alors 2,04 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 0,85 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 2,31 % des ETP des enseignants T3 et 0,67% des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

#### *c. La parité par discipline F/H*

En 2022, les femmes représentent 27,55 % des effectifs des enseignants T3 tandis que les hommes représentent 72,45 %. En termes d'ETP, cette proportion correspond à 29,82 % de femmes et 70,18 % d'hommes.

Cette proportion varie en fonction des disciplines.

En TPCAU, les femmes représentent, au global, 27,50 % des enseignants T3 du champ (avec 22 femmes et 58 hommes). Les hommes représentent donc 72,50 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 28,33 % de femmes 71,67 % d'hommes.

En ATR, les femmes représentent, au global, 3,85 % des enseignants T3 du champ (avec 1 femme et 25 hommes). Les hommes représentent donc 96,15 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 17,69 % de femmes et 82,31 % d'hommes.

En HCA, les femmes représentent, au global, 100 % des enseignants T3 du champ (avec 1 femme et 0 hommes). Les hommes représentent donc 0 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 100 % de femmes et 0 % d'hommes.

En STA, les femmes représentent, au global, 21,43 % des enseignants T3 du champ (avec 3 femmes et 11 hommes). Les hommes représentent donc 78,57 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 22,56 % de femmes et 77,44 % d'hommes.

En VT, les femmes représentent, au global, 11,11 % des enseignants T3 du champ (avec 1 femme et 8 hommes). Les hommes représentent donc 88,89 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 14,37 % de femmes et 85,63 % d'hommes.

En SHSA, les femmes représentent, au global, 50% des enseignants T3 du champ (3 femmes et 3 hommes). Les hommes représentent donc 50 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 57,25 % de femmes et 42,75 % d'hommes.

En Langues, les femmes représentent, au global, 42,86 % des enseignants T3 du champ (3 femmes et 4 hommes). Les hommes représentent donc 57,14 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 40,07 % de femmes et 59,93 % d'hommes.

Pour le Bachelor BIM, les femmes représentent, au global, 50 % des enseignants T3 du champ (1 femme et 1 homme). Les hommes représentent donc 50 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 60,22 % de femmes et 39,78 % d'hommes.

T3	FEMMES								HOMMES								TOTAL			
	ETP	PP	% PP F / TOTAL LIGNE	% PP F / TOTAL CHAMP	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	% PP F / F DU CHAMP	% CDD	ETP	PP	% PP H / TOTAL LIGNE	% PP H / TOTAL CHAMP	% PP H / TOTALITE H F	% PP H / TOTAL H	% PP H / H DU CHAMP	TOTAL ETP	TOTAL PP	% PP / CHAMP	% PP / TOTALITE	
<b>CDD</b>	4,53	11	28,98%		11,22%	40,74%			10,89	27	71,05%		27,55%	38,03%		15,42	38		38,78%	
TPCAU	2,90	6	30,00%	11,54%	6,12%	22,22%	42,86%	6,21	14	70,00%	26,92%	14,29%	19,72%	36,84%	9,11	20	38,46%	20,41%		
ATR	0,00	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,58	1	100,00%	14,29%	1,02%	1,41%	16,67%	0,58	1	14,29%	1,02%		
HCA	0,00	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0	0,00%	0,00%	0,00%			0,00	0	0,00%	0,00%		
STA	0,32	1	20,00%	7,14%	1,02%	3,70%	33,33%	1,35	4	80,00%	28,57%	4,08%	5,63%	36,36%	1,67	5	35,71%	5,10%		
VT	0,00	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,74	5	100,00%	55,56%	5,10%	7,04%	62,50%	1,74	5	55,56%	5,10%		
SHSA	0,09	1	50,00%	16,67%	1,02%	3,70%	33,33%	0,36	1	50,00%	16,67%	1,02%	1,41%	33,33%	0,45	2	33,33%	2,04%		
LANGUES	0,52	2	66,67%	28,57%	2,04%	7,41%	66,67%	0,18	1	33,33%	14,29%	1,02%	1,41%	25,00%	0,70	3	42,86%	3,06%		
BACHELOR BIM	0,70	1	50,00%	1,00%	1,02%	3,70%	3,57%	0,46	1	50,00%	1,00%	1,02%	1,41%	1,39%	1,16	2	2,00%	2,04%		
<b>CDI</b>	10,45	16			16,33%	59,26%			24,36	44	73,33%		44,90%	61,97%		34,80	60		61,22%	
TPCAU	5,03	8	25,00%	15,38%	8,16%	29,63%	57,14%	13,86	24	75,00%	46,15%	24,49%	33,80%	63,16%	18,89	32	61,54%	32,65%		
ATR	0,70	1	16,67%	14,29%	1,02%	3,70%	100,00%	2,68	5	83,33%	71,43%	5,10%	7,04%	83,33%	3,38	6	85,71%	6,12%		
HCA	0,70	1	100,00%	100,00%	1,02%	3,70%	100,00%	0,00	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,70	1	100,00%	1,02%		
STA	1,04	2	22,22%	14,29%	2,04%	7,41%	66,67%	3,30	7	77,78%	50,00%	7,14%	9,86%	63,64%	4,34	9	64,29%	9,18%		
VT	0,57	1	75,00%	33,33%	3,06%	11,11%	100,00%	1,67	3	75,00%	33,33%	3,06%	4,23%	37,50%	2,24	4	44,44%	4,08%		
SHSA	1,40	2	50,00%	33,33%	2,04%	7,41%	66,67%	0,76	2	50,00%	33,33%	2,04%	2,82%	66,67%	2,16	4	66,67%	4,08%		
LANGUES	1,00	1	25,00%					2,09	3	75,00%					3,09	4	57,14%	4,08%		
<b>TOTAL</b>	14,98	27			27,55%			35,24	71			72,45%			50,22	98				

Figure 13: PARITÉ DES ENSEIGNANTS T3 PAR DISCIPLINE 2022

Rappelons qu'en 2021, les femmes représentent 28,93 % des effectifs des enseignants T3 tandis que les hommes représentent 71,07 %. En termes d'ETP, cette proportion correspond à 29,24 % de femmes et 70,76 % d'hommes.

Cette proportion varie en fonction des disciplines.

En TPCA, les femmes représentent, au global, 27,69 % des enseignants T3 du champ (avec 18 femmes et 47 hommes). Les hommes représentent donc 72,31 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 28,72 % de femmes et 71,28 % d'hommes.

En ATR, les femmes représentent, au global, 25 % des enseignants T3 du champ (avec 2 femmes et 6 hommes). Les hommes représentent donc 75 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 26,61 % de femmes et 73,39 % d'hommes.

En HCA, les femmes représentent, au global, 100 % des enseignants T3 du champ (avec 2 femmes et 0 hommes). Les hommes représentent donc 0 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 100 % de femmes et 0 % d'hommes.

En STA, les femmes représentent, au global, 20 % des enseignants T3 du champ (avec 4 femmes et 16 hommes). Les hommes représentent donc 80 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 18,92 % de femmes et 81,08 % d'hommes.

En VT, les femmes représentent, au global, 27,27 % des enseignants T3 du champ (avec 3 femmes et 8 hommes). Les hommes représentent donc 72,73 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 26,51 % de femmes et 73,49 % d'hommes.

En SHSA, les femmes représentent, au global, 42,86 % des enseignants T3 du champ (3 femmes et 4 hommes). Les hommes représentent donc 57,14 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 35,38 % de femmes et 64,62 % d'hommes.

En Langues, les femmes représentent, au global, 37,50 % des enseignants T3 du champ (3 femmes et 5 hommes). Les hommes représentent donc 62,50 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 37,44 % de femmes et 62,56 % d'hommes.

T3	FEMMES							HOMMES							TOTAL			
	ETP	PP	% PP F / TOTAL LIGNE	% PP F / TOTAL CHAMP	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	% PP F F DU CHAMP	ETP	PP	% PP H / TOTAL LIGNE	% PP H / TOTAL CHAMP	% PP H / TOTALITE H F	% PP H / TOTAL H	% PP H H DU CHAMP	TOTAL ETP	TOTAL PP	% PP / CHAMP	% PP / TOTALITE
CDD	5,85	17	32,63%	14,93%	14,93%	48,57%		14,01	35	67,31%	28,93%	40,20%		19,86	52		42,58%	
TPCAU	3,95	9	34,62%	13,85%	7,44%	26,71%	50,00%	7,78	17	65,38%	26,15%	14,05%	19,27%	16,17%	11,73	26	60,00%	21,49%
ATR	0,00	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	1	100,00%	12,50%	0,83%	1,16%	16,67%	0,00	1	12,50%	0,33%
HCA	0,25	1	100,00%	50,00%	0,83%	2,86%	50,00%	0,00	0	0,00%	0,00%	0,00%		0,25	1	50,00%	0,33%	
STA	0,32	2	18,18%	10,00%	1,65%	5,71%	50,00%	2,25	9	81,82%	45,00%	7,44%	10,47%	56,25%	2,57	11	55,00%	9,09%
VT	0,25	1	16,67%	9,00%	0,83%	2,86%	25,00%	2,14	5	83,33%	45,45%	4,13%	5,81%	62,50%	2,39	6	54,55%	4,96%
SHSA	0,49	2	66,67%	28,57%	1,65%	5,71%	66,67%	0,35	1	33,33%	14,29%	0,83%	1,16%	25,00%	0,84	3	42,86%	2,48%
LANGUES	0,39	2	50,00%	25,00%	1,65%	5,71%	66,67%	0,90	2	50,00%	25,00%	1,65%	2,33%	40,00%	1,29	4	50,00%	3,31%
			% CDD							% CDD								
CDI	11,20	19	26,81%	14,88%	14,88%	51,43%		26,77	51	73,91%	42,15%	59,20%		37,96	69		57,02%	
TPCAU	5,68	9	22,08%	13,85%	7,44%	26,71%	50,00%	16,13	30	76,92%	46,15%	24,79%	34,88%	61,83%	21,80	39	60,00%	22,23%
ATR	1,21	2	28,57%	25,00%	1,65%	5,71%	100,00%	2,75	5	71,43%	62,50%	4,13%	5,81%	83,33%	3,97	7	87,50%	5,79%
HCA	0,70	1	100,00%	50,00%	0,83%	2,86%	50,00%	0,00	0	0,00%	0,00%	0,00%		0,70	1	50,00%	0,33%	
STA	1,00	2	22,22%	10,00%	1,65%	5,71%	50,00%	3,39	7	77,78%	35,00%	5,79%	8,14%	43,75%	4,39	9	45,00%	7,44%
VT	1,10	2	60,00%	27,27%	2,48%	8,57%	75,00%	1,61	3	60,00%	27,27%	2,48%	3,49%	37,50%	2,71	5	45,45%	4,13%
SHSA	0,50	1	25,00%	14,29%	0,83%	2,86%	33,33%	1,46	3	75,00%	42,86%	2,48%	3,49%	75,00%	1,96	4	57,14%	3,31%
LANGUES	1,00	1	25,00%	14,29%	0,83%	2,86%	33,33%	1,43	3	75,00%	42,86%	2,48%	3,49%	75,00%	2,43	4	50,00%	3,31%
TOTAL	16,85	35			28,93%			40,78	86			71,07%		57,62	121			

Figure 14 : PARITÉ DES ENSEIGNANTS T3 PAR DISCIPLINE 2021

### 3. Enseignants T2 + Enseignants T3

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
Enseignants T2	136	132
Enseignants T3 (CDD + CDI)	98	121
ETP	2022	2021
Enseignants T2	124,5	118,2
Enseignants T3 (CDD + CDI)	50,22	57,62

Figure 15 : ENSEIGNANTS T2+T3 2021-2022

En 2022, la part des enseignants T2 correspond à 58,12 % des effectifs des enseignants permanents et à 44,30 % des agents permanents de l'établissement. En 2021, cette part représentait 52,17% des effectifs des enseignants permanents et à 40,87 % des agents permanents de l'établissement.

En termes d'ETP cette part correspond, quant à elle, en 2022 à 71,26 % des ETP des enseignants permanents et 51,42 % des ETP des agents permanents. En 2021, elle correspondait à 67,23 % des ETP des enseignants permanents et 48,80 % des ETP des agents permanents de l'établissement

En 2022, la part des enseignants T3 correspond à 41,88 % des effectifs des enseignants permanents et à 31,92 % des agents permanents. En termes d'ETP cette part correspond à 28,74 % des ETP des enseignants permanents et 20,74 % des ETP des agents permanents.

En 2021, la part des enseignants T3 correspondait à 47,83 % des effectifs des enseignants permanents et à 37,46 % des agents permanents. En termes d'ETP cette part correspondait à 32,77 % des ETP des enseignants permanents et 23,79 % des ETP des agents permanents.

*a. Les effectifs par discipline*

*TPCAU : Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine*

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
TPCAU MCFA T2	14	14
TPCAU MCF T2	31	27
TPCAU PROF T2	6	5
TPCAU CDD T3	20	26
TPCAU CDI T3	32	39
ETP	2022	2021
TPCAU MCFA T2	12,5	12,5
TPCAU MCF T2	30,5	26,5
TPCAU PROF T2	6	5
TPCAU CDD T3	9,11	11,7
TPCAU CDI T3	18,89	21,8

Figure 16 : ENSEIGNANTS DU CHAMP TPCAU 2021-2022

En 2022, le nombre d'enseignants du champ TPCAU s'élève à 103 personnes physiques pour 77 ETP. Les enseignants TPCAU représentent ainsi 44,02 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 44,07 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants TPCAU T2 représentent 49,51 % des enseignants TPCAU de l'établissement (51 PP) et les enseignants TPCAU T3 représentent donc 50,49 % des enseignants TPCAU de l'établissement (52 PP). En termes d'ETP, les enseignants TPCAU T2 représentent 63,63 % des ETP des enseignants TPCAU de l'établissement (49 ETP) et les enseignants T3 représentent donc 36,37 % des ETP des enseignants TPCAU de l'établissement (28 ETP).

En 2021, le nombre d'enseignants du champ TPCAU s'élevait à 111 personnes physiques pour 77,54 ETP. Les enseignants TPCAU représentaient ainsi 43,87 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 44,10 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants TPCAU T2 représentaient 41,44 % des enseignants TPCAU de l'établissement (46 PP) et les enseignants TPCAU T3 représentaient donc 58,56 % des enseignants TPCAU de l'établissement (65 PP). En termes d'ETP, les enseignants TPCAU T2 représentaient 56,74 % des ETP des enseignants TPCAU de l'établissement (44 ETP) et les enseignants T3 représentaient donc 43,26 % des ETP des enseignants TPCAU de l'établissement (33,54 ETP).

*VT : Villes et Territoires / Urbanisme et Projet Urbain (UPU) – Géographie et Paysage (GP)*

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
VT UPU MCFA T2	3	3
VT UPU MCF T2	5	4
VT UPU PROF T2	3	3
VT UPU CDD T3	5	6
VT UPU CDI T3	3	5
VT GP MCFA T2	4	4
VT GP MCF T2	2	3
VT GP PROF T2	1	1
VT GP CDD T3	0	0
VT GP CDI T3	1	0

ETP	2020	2021
VT UPU MCFA T2	2,5	3
VT UPU MCF T2	5	3,7
VT UPU PROF T2	3	3
VT UPU CDD T3	1,74	2,4
VT UPU CDI T3	1,87	2,7
VT GP MCFA T2	4	3
VT GP MCF T2	2	3
VT GP PROF T2	1	1
VT GP CDD T3	0	0
VT GP CDI T3	0,37	0

**Figure 17 : ENSEIGNANTS DU CHAMP VT 2021-2022**

En 2022, le nombre d'enseignants du champ VT s'élève à 27 personnes physiques (19 VT UPU + 8 VT GP) pour 21,48 ETP (14,11 VT UPU + 7,37 VT GP). Les enseignants VT représentent ainsi 11,54 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 12,29 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants VT T2 représentent 66,67 % des enseignants VT de l'établissement (11 PP VT UPU + 7 PP VT GP) et les enseignants VT T3 représentent donc 33,33 % des enseignants VT de l'établissement (8 PP VT UPU + 1 PP VT GP). En termes d'ETP, les enseignants VT T2 représentent 81,48 % des ETP des enseignants VT de l'établissement (10,5 ETP VT UPU + 7 ETP VT GP) et les enseignants T3 représentent donc 18,52 % des ETP des enseignants VT de l'établissement (3,61 ETP VT UPU + 0,37 ETP VT GP).

Le sous-champ VT UPU représente alors 70,37 % du champ VT en termes de personnes physiques (19 PP) et 65,69 % du champ VT en termes d'ETP (14,11 ETP). Le sous-champ VT GP représente donc 29,63 % du champ VT en termes de personnes physiques (8 PP) et 34,31 % du champ VT en termes d'ETP (7,37 ETP).

En 2021, le nombre d'enseignants du champ VT s'élevait à 29 personnes physiques (21 VT UPU + 8 VT GP) pour 21,79 ETP (14,79 VT UPU + 7 VT GP). Les enseignants VT représentaient ainsi 11,46 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 12,39 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants VT T2 représentaient 62,07 % des enseignants VT de l'établissement (10 PP VT UPU + 8 PP VT GP) et les enseignants VT T3 représentaient donc 37,93 % des enseignants VT de l'établissement (11 PP VT UPU). En termes d'ETP, les enseignants VT T2 représentaient 76,63 % des ETP des enseignants VT de l'établissement (9,7 ETP VT UPU + 7 ETP VT GP) et les enseignants T3 représentaient donc 23,37 % des ETP des enseignants VT de l'établissement (5,09 ETP VT UPU).

Le sous-champ VT UPU représentait alors 72,41 % du champ VT en termes de personnes physiques (PP) et 67,87 % du champ VT en termes d'ETP. Le sous-champ VT GP représentait donc 27,59 % du champ VT en termes de personnes physiques (PP) et 32,12 % du champ VT en termes d'ETP.

*SHSA : Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture / Sciences Humaines et Sociales (SHS)- Sciences Économiques et Juridiques (SEJ)*

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
SHSA SHS MCFA T2	3	3
SHSA SHS MCF T2	5	5
SHSA SHS PROF T2	3	3
SHSA SHS CDD T3	2	2
SHSA SHS CDI T3	3	3
SHSA SEJ MCFA T2	0	0
SHSA SEJ MCF T2	1	1
SHSA SEJ PROF T2	0	0
SHSA SEJ CDD T3	0	1
SHSA SEJ CDI T3	1	1
ETP	2022	2021
SHSA SHS MCFA T2	1,5	1,5
SHSA SHS MCF T2	5	5,0
SHSA SHS PROF T2	3	3,0
SHSA SHS CDD T3	0,5	0,4
SHSA SHS CDI T3	1,8	1,6
SHSA SEJ MCFA T2	0	0,0
SHSA SEJ MCF T2	1	1,0
SHSA SEJ PROF T2	0	0,0
SHSA SEJ CDD T3	0	0,4
SHSA SEJ CDI T3	0,3	0,3

**Figure 18 : ENSEIGNANTS DU CHAMP SHSA 2021-2022**

En 2022, le nombre d'enseignants du champ SHSA s'élève à 18 personnes physiques (16 SHSA SHS + 2 SHSA SEJ) pour 13,11 ETP (11,77 SHSA SHS + 1,34 SHSA SEJ). Les enseignants SHSA représentent ainsi 7,69 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 7,50 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants SHSA T2 représentent 66,67 % des enseignants SHSA de l'établissement (11 PP SHSA SHS + 1 PP SHSA SEJ) et les enseignants SHSA T3 représentent donc 33,33 % des enseignants SHSA de l'établissement (5 PP SHSA SHS + 1 PP SHSA SEJ). En termes d'ETP, les enseignants SHSA T2 représentent 80,10 % des ETP des enseignants SHSA de l'établissement (9,5 ETP SHSA SHS + 1 ETP SHSA SEJ) et les enseignants T3 représentent donc 19,90 % des ETP des enseignants SHSA de l'établissement (2,27 ETP SHSA SHS + 0,34 ETP SHSA SEJ).

Le sous-champ SHSA SHS représente alors 88,89 % du champ SHSA en termes de personnes physiques (16 PP) et 88,89 % du champ SHSA en termes d'ETP. Le sous-champ SHSA SEJ représente donc 11,11 % du champ SHSA en termes de personnes physiques (2 PP) et 10,20 % du champ SHSA en termes d'ETP (1,34 ETP).

En 2021, le nombre d'enseignants du champ SHSA s'élevait à 19 personnes physiques (16 SHSA SHS + 3 SHSA SEJ) pour 13,30 ETP (11,57 SHSA SHS + 1,73 SHSA SEJ). Les enseignants SHSA

représentaient ainsi 7,51 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 7,56 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants SHSA T2 représentaient 63,16 % des enseignants SHSA de l'établissement (11 PP SHSA SHS + 1 PP SHSA SEJ) et les enseignants SHSA T3 représentaient donc 36,84 % des enseignants SHSA de l'établissement (5 PP SHSA SHS + 2 PP SHSA SEJ). En termes d'ETP, les enseignants SHSA T2 représentaient 78,95 % des ETP des enseignants SHSA de l'établissement (9,5 ETP SHSA SHS + 1 ETP SHSA SEJ) et les enseignants T3 représentaient donc 21,05 % des ETP des enseignants SHSA de l'établissement (2,07 ETP SHSA SHS + 0,73 ETP SHSA SEJ).

Le sous-champ SHSA SHS représentait alors 84,21 % du champ SHSA en termes de personnes physiques (PP) et 86,96 % du champ SHSA en termes d'ETP. Le sous-champ SHSA SEJ représentait donc 15,79 % du champ SHSA en termes de personnes physiques (PP) et 13,04 % du champ SHSA en termes d'ETP.

*HCA : Histoire et Cultures de l'Architecture/Histoire des Cultures, des Arts et des Techniques (HCA) - Histoires et Théories de l'Architecture et des Formes Urbaines (HTAFU)*

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
HCA HCAT MCFA T2	2	2
HCA HCAT MCF T2	1	1
HCA HCAT PROF T2	0	0
HCA HCAT CDD T3	0	1
HCA HCAT CDI T3	1	1
HCA HTAFU MCFA T2	2	2
HCA HTAFU MCF T2	4	4
HCA HTAFU PROF T2	2	2
HCA HTAFU CDD T3	0	0
HCA HTAFU CDI T3	0	0
ETP	2022	2021
HCA HCAT MCFA T2	1	1
HCA HCAT MCF T2	1	1
HCA HCAT PROF T2	0	0
HCA HCAT CDD T3	0	0,3
HCA HCAT CDI T3	0,7	0,7
HCA HTAFU MCFA T2	1	1
HCA HTAFU MCF T2	4	4
HCA HTAFU PROF T2	2	2
HCA HTAFU CDD T3	0	0
HCA HTAFU CDI T3	0	0

Figure 19 : ENSEIGNANTS DU CHAMP HCA 2021-2022

En 2022, le nombre d'enseignants du champ HCA s'élève à 12 personnes physiques (4 HCA HCAT + 8 HCA HTAFU) pour 9,70 ETP (2,70 HCA HCAT + 7 HCA HTAFU). Les enseignants HCA représentent ainsi 5,13 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 5,55 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants HCA T2 représentent 91,67 % des enseignants HCA de l'établissement (3 HCA HCAT + 8 HCA HTAFU) et les enseignants HCA T3 représentent donc 8,33 % des enseignants HCA de l'établissement (1 HCA HCAT). En termes d'ETP, les enseignants HCA T2 représentent 92,78 % des ETP des enseignants HCA de l'établissement (2 ETP HCA HCAT + 7 ETP HCA HTAFU) et les enseignants T3 représentent donc 7,22 % des ETP des enseignants HCA de l'établissement (0,70 ETP HCA HCAT).

Le sous-champ HCA HCAT représente alors 36,36 % du champ HCA en termes de personnes physiques (4 PP) et 30 % du champ HCA en termes d'ETP. Le sous-champ HCA HTAFU représente donc 72,73 % du champ HCA en termes de personnes physiques (8 PP) et 77,78 % du champ HCA en termes d'ETP.

En 2021, le nombre d'enseignants du champ HCA s'élevait à 13 personnes physiques (5 HCA HCAT + 8 HCA HTAFU) pour 9,95 ETP (2,95 HCA HCAT + 7 HCA HTAFU). Les enseignants HCA représentaient ainsi 5,14 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 5,66 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants HCA T2 représentaient 84,62 % des enseignants HCA de l'établissement (3 HCA HCAT + 8 HCA HTAFU) et les enseignants HCA T3 représentaient donc 15,38 % des enseignants HCA de l'établissement (2 HCA HCAT). En termes d'ETP, les enseignants HCA T2 représentaient 84,62 % des ETP des enseignants HCA de l'établissement (2 ETP HCA HCAT + 7 ETP HCA HTAFU) et les enseignants T3 représentaient donc 9,55 % des ETP des enseignants HCA de l'établissement (0,95 ETP HCA HCAT).

Le sous-champ HCA HCAT représentait alors 38,46 % du champ HCA en termes de personnes physiques (PP) et 29,65 % du champ HCA en termes d'ETP. Le sous-champ HCA HTAFU représentait donc 61,54 % du champ HCA en termes de personnes physiques et 70,35 % du champ HCA en termes d'ETP.

*STA : Sciences et Techniques pour l'Architecture : Construction, Ingénierie, Maîtrise de Ambiances (CIMA) – Outils Mathématiques et Informatiques (OMI)*

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
STA CIMA MCFA T2	8	7
STA CIMA MCF T2	9	11
STA CIMA PROF T2	1	0
STA CIMA CDD T3	5	10
STA CIMA CDI T3	4	4
STA OMI MCFA T2	3	4
STA OMI MCF T2	4	3
STA OMI PROF T2	1	1
STA OMI CDD T3	0	1
STA OMI CDI T3	5	5
ETP	2022	2021
STA CIMA MCFA T2	4,5	3,5
STA CIMA MCF T2	8,5	10,5
STA CIMA PROF T2	1	0
STA CIMA CDD T3	1,7	2,4
STA CIMA CDI T3	1,7	1,5

STA OMI MCFA T2	1,5	2,5
STA OMI MCF T2	4	3,0
STA OMI PROF T2	1	1,0
STA OMI CDD T3	0	0,1
STA OMI CDI T3	2,7	2,9

Figure 20 : ENSEIGNANTS DU CHAMP STA 2021-2022

En 2022, le nombre d'enseignants du champ STA s'élève à 40 personnes physiques (27 STA CIMA + 13 STA OMI) pour 26,51 ETP (17,33 STA CIMA + 9,18 STA OMI). Les enseignants STA représentent ainsi 17,09 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 15,17 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants STA T2 représentent 65 % des enseignants STA de l'établissement (18 STA CIMA + 8 STA OMI) et les enseignants STA T3 représentent donc 35 % des enseignants STA de l'établissement (9 STA CIMA + 5 STA OMI). En termes d'ETP, les enseignants STA T2 représentent 77,32 % des ETP des enseignants STA de l'établissement (14 ETP STA CIMA + 6,5 ETP STA OMI) et les enseignants T3 représentent donc 22,68 % des ETP des enseignants STA de l'établissement (3,33 ETP STA CIMA 2,68 ETP STA OMI).

Le sous-champ STA CIMA représente alors 67,50 % du champ STA en termes de personnes physiques (27 PP) et 65,37 % du champ STA en termes d'ETP. Le sous-champ STA OMI représente donc 32,50 % du champ STA en termes de personnes physiques (13 PP) et 32,50 % du champ STA en termes d'ETP.

En 2021, le nombre d'enseignants du champ STA s'élevait à 46 personnes physiques (32 STA CIMA + 14 STA OMI) pour 27,45 ETP (17,97 STA CIMA + 9,49 STA OMI). Les enseignants STA représentaient ainsi 18,18 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 15,62 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants STA T2 représentaient 56,52 % des enseignants STA de l'établissement (18 STA CIMA + 8 STA OMI) et les enseignants STA T3 représentaient donc 43,48 % des enseignants STA de l'établissement (14 STA CIMA + 6 STA OMI). En termes d'ETP, les enseignants STA T2 représentaient 74,67 % des ETP des enseignants STA de l'établissement (14 ETP STA CIMA + 6,5 ETP STA OMI) et les enseignants T3 représentaient donc 25,33 % des ETP des enseignants STA de l'établissement (3,97 ETP STA CIMA + 2,99 ETP STA OMI).

Le sous-champ STA CIMA représentait alors 69,57 % du champ STA en termes de personnes physiques (PP) et 65,44 % du champ STA en termes d'ETP. Le sous-champ STA OMI représentait donc 30,43 % du champ STA en termes de personnes physiques (PP) et 34,56 % du champ STA en termes d'ETP.

*ATR : Arts et Techniques de la Représentation / Arts Plastiques et Visuels (APV) - Représentations de l'Architecture (RA)*

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
ATR APV MCFA T2	2	3
ATR APV MCF T2	13	13
ATR APV PROF T2	0	0
ATR APV CDD T3	1	1
ATR APV CDI T3	3	3
ATR RA MCFA T2	1	1
ATR RA MCF T2	2	2

ATR RA PROF T2	0	0
ATR RA CDD T3	0	0
ATR RA CDI T3	3	4
<b>ETP</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
ATR APV MCFA T2	2,00	1,50
ATR APV MCF T2	13,00	13,00
ATR APV PROF T2	0,00	0,00
ATR APV CDD T3	0,58	0,60
ATR APV CDI T3	1,28	1,35
ATR RA MCFA T2	1,00	1,00
ATR RA MCF T2	2,00	2,00
ATR RA PROF T2	0,00	0,00
ATR RA CDD T3	0,10	0,00
ATR RA CDI T3	2,10	2,61

Figure 21 : ENSEIGNANTS DU CHAMP ATR 2021-2022

En 2022, le nombre d'enseignants du champ ATR s'élève à 25 personnes physiques (19 ATR APV + 6 ATR RA) pour 21,96 ETP (16,86 ATR APV + 5,10 ATR RA). Les enseignants ATR représentent ainsi 10,68 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 12,57 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants ATR T2 représentent 72 % des enseignants ATR de l'établissement (15 ATR APV + 3 ATR RA) et les enseignants ATR T3 représentent donc 28 % des enseignants ATR de l'établissement (4 ATR APV + 3 ATR RA). En termes d'ETP, les enseignants ATR T2 représentent 81,98 % des ETP des enseignants ATR de l'établissement (15 ETP ATR APV + 3 ETP ATR RA) et les enseignants T3 représentent donc 18,02 % des ETP des enseignants ATR de l'établissement (1,86 ETP ATR APV + 2,10 ETP ATR RA).

Le sous-champ ATR APV représente alors 76 % du champ ATR en termes de personnes physiques (19 PP) et 76,77 % du champ ATR en termes d'ETP. Le sous-champ ATR RA représente donc 24 % du champ ATR en termes de personnes physiques (6 PP) et 23,23 % du champ ATR en termes d'ETP.

En 2021, le nombre d'enseignants du champ ATR s'élevait à 27 personnes physiques (20 ATR APV + 7 ATR RA) pour 22,06 ETP (16,45 ATR APV + 5,61 ATR RA). Les enseignants ATR représentaient ainsi 10,67 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 12,55 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants ATR T2 représentaient 70,37 % des enseignants ATR de l'établissement (16 ATR APV + 3 ATR RA) et les enseignants ATR T3 représentaient donc 29,63 % des enseignants ATR de l'établissement (4 ATR APV + 4 ATR RA). En termes d'ETP, les enseignants ATR T2 représentaient 79,32 % des ETP des enseignants ATR de l'établissement (14,5 ETP ATR APV + 3 ETP ATR RA) et les enseignants T3 représentaient donc 20,68 % des ETP des enseignants ATR de l'établissement (1,95 ETP ATR APV + 2,61 ETP ATR RA).

Le sous-champ ATR APV représentait alors 74,07 % du champ ATR en termes de personnes physiques (PP) et 74,55 % du champ ATR en termes d'ETP. Le sous-champ ATR RA représentait donc 25,93 % du champ ATR en termes de personnes physiques (PP) et 25,45 % du champ ATR en termes d'ETP.

## LANGUES

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
LANGUES T2	0	0
LANGUES T3 CDD	3	4
LANGUES T3 CDI	4	4
ETP	2022	2021
LANGUES T2	0	0
LANGUES T3 CDD	0,70	1,29
LANGUES T3 CDI	3,09	2,43

Figure 22 : ENSEIGNANTS DE LANGUES 2021-2022

Le champ disciplinaire des langues n'existe pas au sein des disciplines des statuts des enseignants-chercheurs T2 des écoles nationales supérieures d'architecture. Les enseignants de langues sont donc nécessairement sous contrat établissement et peuvent bénéficier d'un contrat allant jusqu'à 100 % du nombre d'heures réglementaire du statut des enseignants-chercheur T2 soit 320h (les enseignants contractuels des autres disciplines sont limités à 70 % du nombre d'heures réglementaire du statut des enseignants-chercheurs T2, soit 224h).

En 2022, le nombre d'enseignants de langues s'élève à 7 personnes physiques pour 3,80 ETP. Les enseignants de langues représentent ainsi 2,99 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 2,17 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

En 2021, le nombre d'enseignants de langues s'élevait à 8 personnes physiques pour 3,72 ETP. Les enseignants de langues représentaient ainsi 3,16 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 2,12 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

## BACHELOR BIM

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
BACHELOR BIM T3 CDD	2	0
BACHELOR BIM T3 CDI	0	0
ETP	2022	2021
BACHELOR BIM T3 CDD	1,16	0
BACHELOR BIM T3 CDI	0	0

Figure 23 : ENSEIGNANTS BACHELOR BIM 2021-2022

Le champ disciplinaire a été créée à l'ENSAPLV en 2022 par ailleurs, il n'existe pas au sein des disciplines des statuts des enseignants-chercheurs T2 des écoles nationales supérieures d'architecture. Les enseignants du champ sont donc nécessairement sous contrat établissement et peuvent bénéficier d'un contrat allant jusqu'à 100 % du nombre d'heures réglementaire du statut des enseignants-chercheur T2 soit 320h (les enseignants contractuels des autres disciplines sont limités à 70 % du nombre d'heures réglementaire du statut des enseignants-chercheurs T2, soit 224h).

En 2022, le nombre d'enseignants de langues s'élève à 2 personnes physiques pour 1,16 ETP. Les enseignants de langues représentent ainsi 0,85 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 0,67 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

*b. La parité par discipline*

Rappelons qu'en :

- 2022, les femmes représentent 44,12 % des effectifs des enseignants T2 tandis que les hommes représentent 55,88 %. En termes d'ETP, cette proportion correspond à 44,18 % de femmes et 55,82 % d'hommes
- 2022, les femmes représentent 27,55 % des effectifs des enseignants T3 tandis que les hommes représentent 72,45 %. En termes d'ETP, cette proportion correspond à 29,82 % de femmes et 70,18 % d'hommes.
- 2021, les femmes représentaient 43,18 % des effectifs des enseignants T2 tandis que les hommes représentaient 56,82 %. En termes d'ETP, cette proportion correspondait à 43,32 % de femmes et 56,68 % d'hommes.
- 2021, les femmes représentaient 28,93 % des effectifs des enseignants T3 tandis que les hommes représentaient 71,07 %. En termes d'ETP, cette proportion correspondait à 29,27 % de femmes et 70,76 % d'hommes.

En 2022, 37,18 % des enseignants permanents de l'établissement sont des enseignantes pour 40,05 % des ETP d'enseignement.

En 2021, 35,65 % des enseignants permanents de l'établissement étaient des enseignantes pour 40,35 % des ETP d'enseignement.

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
FEMMES T2	60	57
HOMMES T2	76	75
FEMMES T3	27	37
HOMMES T3	71	84
ETP	2022	2021
FEMMES T2	55	51,20
HOMMES T2	69,50	67,00
FEMMES T3	14,98	18,55
HOMMES T3	35,24	39,08

Figure 24 : PARITÉ DES ENSEIGNANTS T2+T3 2021-2022

*TPCAU : Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine*

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
FEMMES TPCAU T2	17	14
HOMMES TPCAU T2	34	32
FEMMES TPCAU T3	14	18
HOMMES TPCAU T3	38	47
ETP	2022	2021
FEMMES TPCAU T2	16,5	14
HOMMES TPCAU T2	32,5	30
FEMMES TPCAU T3	7,93	9,63
HOMMES TPCAU T3	20,07	23,91

Figure 25 : PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP TPCAU 2021-2022

En 2022, sur 103 enseignants T2 et T3 du champ TPCAU pour 77 ETP, 31 sont des femmes (30,10 %) pour 24,43 ETP (31,73 %) et 72 sont des hommes (69,90 %) pour 52,57 ETP (68,27 %).

En 2021, sur 111 enseignants T2 et T3 du champ TPCAU pour 77,54 ETP, 32 sont des femmes (28,83 %) pour 23,63 ETP (30,48 %) et 79 sont des hommes (71,17 %) pour 53,91 ETP (69,52 %).

*VT : Villes et Territoires / Urbanisme et Projet Urbain (UPU) – Géographie et Paysage (GP)*

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
FEMMES VT T2	10	10
HOMMES VT T2	8	8
FEMMES VT T3	1	3
HOMMES VT T3	8	8
<b>ETP</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
FEMMES VT T2	9,5	8,7
HOMMES VT T2	8	8
FEMMES VT T3	0,57	1,35
HOMMES VT T3	3,41	3,74

Figure 26: PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP VT 2021-2022

En 2022, sur 27 enseignants T2 et T3 du champ VT pour 21,48 ETP, 11 sont des femmes (40,74 %) pour 10,07 ETP (46,89 %) et 16 sont des hommes (59,26 %) pour 11,41 ETP (53,11 %).

En 2021, sur 29 enseignants T2 et T3 du champ VT pour 21,79 ETP, 13 sont des femmes (44,83 %) pour 10,05 ETP (46,12 %) et 16 sont des hommes (55,17 %) pour 11,74 ETP (53,88 %).

*SHSA : Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture / Sciences Humaines et Sociales (SHS)- Sciences Économiques et Juridiques (SEJ)*

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
FEMMES SHSA T2	9	9
HOMMES SHSA T2	3	3
FEMMES SHSA T3	3	3
HOMMES SHSA T3	3	4
<b>ETP</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
FEMMES SHSA T2	8	8
HOMMES SHSA T2	2,5	2,50
FEMMES SHSA T3	1,49	0,99
HOMMES SHSA T3	1,12	1,81

Figure 27 : PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP SHSA 2021-2022

En 2022, sur 18 enseignants T2 et T3 du champ SHSA pour 13,11 ETP, 12 sont des femmes (66,67%) pour 9,49 ETP (72,42 %) et 6 sont des hommes (33,33 %) pour 3,62 ETP (27,58 %).

En 2021, sur 19 enseignants T2 et T3 du champ SHSA pour 13,30 ETP, 12 sont des femmes (63,16 %) pour 8,99 ETP (67,60 %) et 7 sont des hommes (36,84 %) pour 4,31 ETP (32,40 %).

*HCA : Histoire et Cultures de l'Architecture/Histoire des Cultures, des Arts et des Techniques (HCAAT)  
- Histoires et Théories de l'Architecture et des Formes Urbaines (HTAFU)*

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
FEMMES HCA T2	7	7
HOMMES HCA T2	4	4
FEMMES HCA T3	1	2
HOMMES HCA T3	0	0
ETP	2022	2021
FEMMES HCA T2	6	6
HOMMES HCA T2	3	3
FEMMES HCA T3	0,70	0,95
HOMMES HCA T3	0	0

**Figure 28 : PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP HCA 2021-2022**

En 2022, sur 12 enseignants T2 et T3 du champ HCA pour 9,70 ETP, 8 sont des femmes (86,67 %) pour 6,7 ETP (69,07 %) et 4 sont des hommes (33,33 %) pour 3 ETP (30,93 %).

En 2021, sur 13 enseignants T2 et T3 du champ HCA pour 9,95 ETP, 9 sont des femmes (69,23 %) pour 6,95 ETP (69,85 %) et 4 sont des hommes (30,77 %) pour 3 ETP (30,15 %).

*STA : Sciences et Techniques pour l'Architecture : Construction, Ingénierie, Maîtrise de Ambiances (CIMA) - Outils Mathématiques et Informatiques (OMI)*

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
FEMMES STA T2	8	7
HOMMES STA T2	18	19
FEMMES STA T3	3	4
HOMMES STA T3	11	16
ETP	2022	2021
FEMMES STA T2	6	5,50
HOMMES STA T2	14,5	15
FEMMES STA T3	1,36	1,32
HOMMES STA T3	4,66	5,64

**Figure 29 : PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP STA 2021-2022**

En 2022, sur 40 enseignants T2 et T3 du champ STA pour 26,51 ETP, 11 sont des femmes (27,50 %) pour 7,36 ETP (27,75 %) et 29 sont des hommes (72,50 %) pour 19,16 ETP (72,25 %).

En 2021, sur 46 enseignants T2 et T3 du champ STA pour 27,45 ETP, 11 sont des femmes (23,91 %) pour 6,82 ETP (24,82 %) et 35 sont des hommes (76,09 %) pour 20,64 ETP (75,18 %).

*ATR : Arts et Techniques de la Représentation / Arts Plastiques et Visuels (APV) – Représentations de l'Architecture (RA)*

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
FEMMES ATR T2	9	10
HOMMES ATR T2	9	9
FEMMES ATR T3	1	2
HOMMES ATR T3	6	6
ETP	2022	2021
FEMMES ATR T2	9	9
HOMMES ATR T2	9	8,5
FEMMES ATR T3	0,70	1,21
HOMMES ATR T3	3,26	3,35

**Figure 30: PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP ATR 2021-2022**

En 2022, sur 25 enseignants T2 et T3 du champ ATR pour 21,96 ETP, 10 sont des femmes (40 %) pour 9,70 ETP (44,18 %) et 15 sont des hommes (60 %) pour 12,26 ETP (55,82 %).

En 2021, sur 27 enseignants T2 et T3 du champ ATR pour 22,06 ETP, 12 sont des femmes (44,44 %) pour 10,21 ETP (46,30 %) et 15 sont des hommes (55,56 %) pour 11,85 ETP (53,70 %).

**LANGUES**

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
FEMMES LANGUES T3	3	3
HOMMES LANGUES T3	4	5
ETP	2022	2021
FEMMES LANGUES T3	1,52	1,39
HOMMES LANGUES T3	2,28	2,33

**Figure 31: PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DE LANGUES 2021-2022**

En 2022, sur 7 enseignants T3 de Langues pour 3,74 ETP, 3 sont des femmes (42,86 %) pour 1,52 ETP (40,07 %) et 4 sont des hommes (57,14 %) pour 2,28 ETP (59,93 %).

En 2021, sur 8 enseignants T3 de Langues pour 3,72 ETP, 3 sont des femmes (37,50 %) pour 1,39 ETP (37,44 %) et 5 sont des hommes (62,50 %) pour 2,33 ETP (62,56 %).

**BACHELOR BIM**

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
FEMMES BACHELOR BIM T3	1	3
HOMMES BACHELOR BIM T3	1	5
ETP	2022	2021
FEMMES BACHELOR BIM T3	0,70	1,39
HOMMES BACHELOR BIM T3	0,46	2,33

**Figure 32: PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU BACHELOR BIM 2021-2022**

En 2022, sur 2 enseignants T3 du Bachelor BIM pour 1,16 ETP, 1 est une femme (50 %) pour 0,70 ETP (60,22 %) et 1 est un homme (50 %) pour 0,46 ETP (39,78 %).

#### ***4. Le plan de formation des enseignants***

En 2022, 33 enseignants se sont formés (cf. tableau ci-dessous).

Deux stages collectifs ont été suivis :

- Formation des membres des comités de sélection des ENSA : 18 enseignants – 72 heures
- Lutte contre les violences sexistes et sexuelles : 7 enseignants – 27 heures

Intitulé du Stage	Nbr Jrs	Nbr Stagiaires	Montant
Formation des membres de comités de sélection des ENSA	0,5	18	- €
Humidité et transferts hygrothermiques dans l'enveloppe des bâtiments	2	1	1 490,00 €
Indesign Niveau 2	2	1	- €
Indesign Atelier mise en page	2	1	- €
Séminaire réseau papier	2	3	450,00 €
Archives et Publics Quelles médiations ?	2	1	- €
Lutte contre les violences sexistes et sexuelles	1	7	- €
Premiers Secours en Santé Mentale - Jeunes	2	1	250,00 €
<b>Total</b>			<b>2 190,00 €</b>

**Figure 33: FORMATIONS DES ENSEIGNANTS**

En 2021, deux stages collectifs de formation ont été suivi par les enseignants :

- Formation des membres des comités de sélection des ENSA : 14 enseignants – 84 heures
- Recueil de la parole des victimes de harcèlement : 9 enseignants – 27 heures

### III. Les intervenants non-permanents

Ce chapitre porte exclusivement sur les personnels ponctuels qui sont engagés, en lettre d'engagement, pour des missions précises, pour un nombre d'heures précis et une temporalité déterminée et non renouvelable.

Ces intervenants ponctuels fluctuent d'une année à l'autre et concernent les moniteurs pédagogiques qui interviennent au sein des services des ressources pédagogiques (médiathèque, atelier maquettes, atelier numériques, service de la communication, pôle image et éditions de la Villette), les intervenants pédagogiques (du cycle initial ou du cycle post-master), les intervenants administratifs (qui viennent ponctuellement en renfort des services) et les membres de jurys (PFE et HMONP).

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
<b>INTERVENANTS PONCTUELS DEEA-L+DEA-M+HMONP</b>	<b>446</b>	<b>464</b>
Dont moniteurs	124	84
Dont intervenants pédagogiques (chargés de TD DEEA-L et DEA-M + Intervenants ponctuels DEEA-L et DEA-M)	185	185
Dont intervenants ATS	6	4
Dont jurys PFE et interventions et jurys HMONP	131	191
<b>INTERVENANTS PONCTUELS POST-MASTER (HORS HMONP)</b>	<b>71</b>	<b>135</b>
Dont Post-master recherches en architecture	50	118
Dont DPEA Architecture Navale	3	2
Dont Bachelor	5	1
Dont DSA projet urbain	3	4
Dont master professionnel « Ergonomie, Organisation et Espaces de travail »	10	10
Dont Préparation au concours des AUE	0	0
<b>ETP</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>INTERVENANTS PONCTUELS DEEA-L+DEA-M+HMONP</b>	<b>29,23</b>	<b>24,14</b>
Dont moniteurs	7,15	4,20
Dont intervenants pédagogiques (chargés de TD DEEA-L et DEA-M + Intervenants ponctuels DEEA-L et DEA-M)	12,74	11,15
Dont intervenants ATS	4,90	1,90
Dont jurys PFE et interventions et jurys HMONP	4,44	6,88
<b>INTERVENANTS PONCTUELS POST-MASTER (HORS HMONP)</b>	<b>2,82</b>	<b>2,88</b>
Dont Post-master recherches en architecture	1,30	2,10
Dont DPEA Architecture Navale	0,35	0,20
Dont Bachelor	0,62	0,08
Dont DSA projet urbain	0,10	0,13
Dont master professionnel « Ergonomie, Organisation et Espaces de travail »	0,45	0,37
Dont Préparation au concours des AUE	0,00	0,00

Figure 34 : INTERVENANTS PONCTUELS 2021-2022

## ***1. Les effectifs***

En 2022, l'école a engagé 517 intervenants ponctuels pour un nombre global d'ETP de 32,05 ETP. Cet effectif s'ajoute donc aux 224 personnes physiques et 174,72 ETP qui composent le personnel des enseignants T2 et T3 permanents ainsi qu'aux 73 personnes physiques 67,4 ETP qui composent les agents administratifs T2 et T3 permanents.

En 2021, l'école a engagé 599 intervenants ponctuels pour un nombre global d'ETP de 27,02 ETP. Cet effectif s'ajoute donc au 253 personnes physiques et 175,82 ETP qui composent le personnel des enseignants T2 et T3 permanents ainsi qu'aux 70 personnes physiques et 66,40 ETP qui composent les agents administratifs T2 et T3 permanents.

## ***2. Les effectifs par type de missions***

On relève deux grands champs d'implication des intervenants ponctuels de l'établissement.

Le premier concerne le cycle initial de formation à l'architecture qui se compose des enseignements composant le DEEA-L (cycle du diplôme d'étude en architecture conférant le grade de Licence), le DEA-M (cycle du diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master) et la HMONP (cycle de formation à l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre).

Le deuxième concerne le cycle post-master qui se compose des enseignements composant chacun des cinq diplômes complémentaires proposés par l'établissement.

En 2022, les intervenants du cycle initial représentent 86,27 % des intervenants ponctuels en termes de personnes physiques et 91,19 % des ETP des intervenants ponctuels. Par conséquent, les intervenants des post-master représentent 13,73 % des intervenants ponctuels en termes de personnes physiques et 8,80 % des ETP des intervenants ponctuels.

En 2021, les intervenants du cycle initial représentent 77,46 % des intervenants ponctuels en termes de personnes physiques et 89,35 % des ETP des intervenants ponctuels. Par conséquent, les intervenants des post-master représentent 22,54 % des intervenants ponctuels en termes de personnes physiques et 10,65 % des ETP des intervenants ponctuels.

### ***a. Les intervenants non-permanents du cycle initial***

Parmi les intervenants non permanents du cycle initial, sont distingués les moniteurs, les intervenants pédagogiques, les intervenants ATS et les membres des jurys PFE et HMONP.

En 2022, les moniteurs représentent 27,80 % des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 24,46 % de leurs ETP ; les intervenants pédagogiques représentent 41,48 % des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 43,59 % de leurs ETP ; les intervenants ATS représentent 1,35 % des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 16,76 % de leurs ETP ; et les membres des jurys PFE et HMONP représentent 29,37 % des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 15,19 % de leurs ETP.

En 2021, les moniteurs représentent 18,10 % des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 17,42 % de leurs ETP ; les intervenants pédagogiques représentent 68,97 % des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 46,21 % de leurs ETP ; les intervenants ATS représentent 0,86 % des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 7,87 % de leurs ETP ; et les membres des jurys PFE et HMONP représentent 41,76 % des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 28,50 % de leurs ETP.

### *b. Les intervenants non-permanents des post-master*

Parmi les intervenants non-permanents des post-master, sont distingués les intervenants du post-master international Recherches en architecture, les intervenants du DPEA architecture navale, les intervenants du DSA projet urbain, les intervenants du master professionnel « Ergonomie, Organisation et Espaces de travail » et les intervenants de la préparation au concours des AUE.

En 2022, les intervenants du post-master international Recherches en architecture représentent 70,42 % des personnes physiques intervenants en post-master et 46,10 % de leurs ETP ; les intervenants du DPEA architecture navale représentent 4,23 % des personnes physiques intervenants en post-master et 12,41 % de leurs ETP ; les intervenants du DSA projet urbain représentent 4,23 % des personnes physiques intervenants en post-master et 3,55 % de leurs ETP ; les intervenants du master professionnel « Ergonomie, Organisation et Espaces de travail » représentent 14,08 % des personnes physiques intervenants en post-master et 15,96 % de leurs ETP ; les intervenants de la préparation au concours des AUE représentent 0 % des personnes physiques intervenants en post-master et 0 % de leurs ETP. Les intervenants du Bachelor BIM représentent 7,04 % des personnes physiques et 21,99 % des ETP.

En 2021, les intervenants du post-master international Recherches en architecture représentent 87,41 % des personnes physiques intervenants en post-master et 72,95 % de leurs ETP ; les intervenants du DPEA architecture navale représentent 1,48 % des personnes physiques intervenants en post-master et 6,95 % de leurs ETP ; les intervenants du DSA projet urbain représentent 2,96 % des personnes physiques intervenants en post-master et 4,35 % de leurs ETP ; les intervenants du master professionnel « Ergonomie, Organisation et Espaces de travail » représentent 7,41 % des personnes physiques intervenants en post-master et 12,90 % de leurs ETP ; les intervenants de la préparation au concours des AUE représentent 0 % des personnes physiques intervenants en post-master et 0 % de leurs ETP. Les intervenants en Bachelor BIM représentent 0,74 % des personnes physiques et 2,85 % des ETP.

## IV. Les agents administratifs, techniques et scientifiques (ATS)

Les agents administratifs sont également de statuts divers suivant leur rattachement. Certains sont titulaires ou contractuels de la fonction publique d'État (Titre 2), d'autres sont des contractuels de l'établissement (Titre 3). Les fonctionnaires d'État sont rattachés au ministère de la Culture.

Cette présente partie explicite les évolutions des populations des personnels administratifs et scientifiques en comparant les chiffres de répartition entre T2 et T3 et entre chaque année.

Cette réflexion se base sur cette répartition en termes de personnes physiques et d'ETP :

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
ATS T2	51	55
ATS T3 (CDD + CDI)	16	20
Dont contrats doctoraux	3	4
ETP	2022	2021
ATS T2	50,3	53,8
ATS T3 (CDD + CDI)	14,1	16,4
Dont contrats doctoraux	3	4

Figure 35: ATS T2+T3 2021-2022

En 2022, le nombre d'agents administratifs, techniques et scientifiques atteint 73 personnes pour 67,4 ETP. Ils représentent 23,78 % des agents permanents de l'établissement en termes de personnes physiques et 27,84 % des agents permanents de l'établissement en termes d'ETP.

En 2021, le nombre d'agents administratifs, techniques et scientifiques atteint 79 personnes pour 74,20 ETP. Ils représentent 23,87 % des agents permanents de l'établissement en termes de personnes physiques et 29,68 % des agents permanents de l'établissement en termes d'ETP.

### 1. L'organigramme des services et effectifs par service

Les services de l'établissement sont répartis entre des services de soutien placés sous la responsabilité de la directrice adjointe et des services supports placés sous la responsabilité du secrétaire général.

#### a. Les effectifs T2 et T3 par service

Le tableau qui suit, expose la répartition des effectifs par service entre 2021 et 2022 :

PERSONNES PHYSIQUES	2022			2021		
	T2	T3	T2+T3	T2	T3	T2+T3
Direction	3	0	3	3	0	3
Secrétariat de direction	0	0	0	1	1	2
Agence comptable	0	1	1	0	1	1
Service de coordination des instances et de veille juridique	1	1	2	1	1	2
Missions et déplacements	1	0	1			

SERVICES DE SOUTIEN						
Service de la scolarité et de la vie étudiante	7	3	10	9	1	10
Service des relations internationales	1	2	3	1	2	3
Service de la recherche	1	1	2	1	1	2
Chercheurs affectés aux laboratoires	5	3	8	5	7	12
Service de la communication	1	1	2	2	1	3
Service des éditions de la villette	1	0	1	1	0	1
Services de ressources pédagogiques dont :						
Pôle image	3	0	3	2	0	2
Ateliers maquettes	1	2	3	1	2	3
Atelier numérique	0	0	0	=	=	0
Bibliothèque	2	1	3	2	1	3
Centre de documentation	1	0	1	1	1	2
vidéothèque	1	0	1	1	0	1
SERVICES SUPPORTS						
Service de ressources humaines	5	0	5	5	0	5
Service financier	0	1	1	1	2	3
Service logistique et des bâtiments	14	0	14	15	0	15
Service informatique	2	2	4	2	2	4
Service des archives	0	0	0	1	0	1
ETP		2022	2021			
Direction	3	0	3	3	0	3
Secrétariat de direction	0	0	0	1	1	2
Agence comptable	0	1	1	0	1	1
Service de coordination des instances et de veille juridique	0,8	1	1,8	1	1	2
Missions et déplacements	1	0	1			
SERVICES DE SOUTIEN						
Service de la scolarité et de la vie étudiante	7	3	10	9	1	10
Service des relations internationales	1	2	3	1	2	3
Service de la recherche	1	1	2	1	1	2
Chercheurs affectés aux laboratoires	4,5	3	7,5	4,5	5,6	10,1
Service de la communication	1	0,8	1,8	2	0,8	2,8
Service des éditions de la villette	1	0	1	1	0	1
Services de ressources pédagogiques dont :						
Pôle image	3	0	3	2	0	2
Ateliers maquettes	1	1	2	1	1	2
Atelier numérique	0	0	0	0	0	0
Bibliothèque	2	1	3	1,5	1	2,5
Centre de documentation	1	0	1	1	1	2
vidéothèque	1	0	1	1	0	1
SERVICES SUPPORTS						
Service de ressources humaines	5	0	5	4,8	0	4,8
Service financier	1	0	1	1	2	3
Service logistique et des bâtiments	14	0	14	15	0	15
Service informatique	2	2	4	2	2	4
Service des archives	0	0	0	1	0	1

Figure 36: EFFECTIFS ATS PAR SERVICE

En 2022, l'établissement a recruté une nouvelle secrétaire générale adjointe, responsable du service des ressources humaines sur le T2 en remplacement de la responsable du service des ressources humaines sur le T2.

Un agent du secrétariat de direction en CDD sur le T3 n'a pas été renouvelé.

La responsable des archives (T2) est partie à l'issue de son CDD.

Au service des relations internationales, une gestionnaire mobilité du T3 a démissionné de son CDD suite à un déménagement et a été remplacée par une nouvelle gestionnaire.

Au service de la scolarité et de la vie étudiante, la responsable du service (T2) a demandé une disponibilité et a été remplacée par un nouveau responsable.

La gestionnaire pédagogique et administrative du cycle master (T2) a fait valoir ses droits à la retraite et a été remplacée par une nouvelle gestionnaire sur le T3.

Une gestionnaire pédagogique et administrative pour la licence 3 a été recrutée sur le T2 en avril et a mis fin à son contrat en octobre pour reprendre une formation.

La gestionnaire des post-master (T2) a fait valoir ses droits sa retraite.

Au service de la logistique et des bâtiments, le responsable a fait valoir ses droits à la retraite et a été remplacé par un nouveau responsable (T2).

La responsable du pôle juridique et de la coordination des instances a réintégré son poste à l'issue d'une disponibilité (T2).

La responsable du service de la recherche a effectué une mobilité et a été remplacée par une nouvelle responsable (T2).

La responsable du pôle accueil et sécurité également assistante de prévention a effectué une mobilité (T2).

Un chargé des études stratégiques et prospectives a été recruté (T2) suite à la création d'un pôle études stratégiques et prospectives.

Un gestionnaire financier a fait valoir ses droits à la retraite (T2).

Une assistante de documentation (T3) affectée au centre de documentation a fait valoir ses droits à la retraite.

Au service de la communication, la chargée des expositions a fait valoir ses droits à la retraite (T2).

En 2021, un nouveau secrétaire général a pris son poste en mai.

Un second poste de juriste a été créé au sein du pôle instances, veille juridique. L'agent est plus particulièrement chargé du suivi des marchés publics et des conventions.

La chargée des déplacements et mission a quitté l'établissement et a été remplacée par une nouvelle agente affectée à l'école après sa réussite au concours interne de secrétaire administrative.

Au service de l'organisation des formations, de la scolarité et de la vie étudiante, la gestionnaire pédagogique L3 a quitté ses fonctions pour rejoindre l'administration centrale du ministère de la Culture. Elle a été remplacée par une nouvelle agente contractuelle au sein du service.

Au service facturier un agent recruté en juin a démissionné. Ce poste est toujours à la vacance.

## 2. Les agents administratifs, techniques et scientifiques T2

PERSONNES PHYSIQUES		2022	2021
	ATS T2	51	55
ETP		2020	2021
	ATS T2	50,3	53,8

Figure 37: ATS T2 2021-2022

Les agents administratifs, techniques et scientifiques T2 de l'établissement dépendent du ministère de la Culture. Ils sont classés en fonction de leur statut.

Entre 2021 et 2022, le nombre d'agents T2 a diminué de 4 personne physique et de 3,5 ETP. Plusieurs postes étaient vacants au 31/12/2022.

### a. Les effectifs par statut

Le tableau qui suit explicite les effectifs de chacun des statuts d'ATS et leurs évolutions entre 2021 et 2022.

PERSONNES PHYSIQUES		2022	2021
	ATS T2	51	55
AA	Adjoint Administratif	6	6
ATMC	Adjoint Technique du Ministère de la Culture	5	5
AASM	Adjoint technique d'Accueil, de Surveillance et de Magasinage	6	9
SA	Secrétaire Administratif	9	11
SDOC	Secrétaire de Documentation	1	1
ATTA	Attaché d'Administration	9	7
INRE	Ingénieur de Recherche	3	5
INDE	Ingénieur d'Études	0	0
CTA	Chef de Travaux d'Art	1	1
CHED	Chargé d'Études Documentaires	1	1
AUE	Architecte et Urbaniste de l'État	2	2
	TEAR/TESCBF	3	2

Technicien d'Art / Technicien des services culturels		
ANT Agent Non Titulaire	5	5
<b>ETP</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
ATS T2	50,3	53,8
AAP Adjoint Administratif Principal	6	5,8
ATMC Adjoint Technique du Ministère de la Culture	5	5
AASM Adjoint technique d'Accueil, de Surveillance et de Magasinage	6	9
SA Secrétaire Administratif	9	11
SDOC Secrétaire de Documentation	1	0,5
ATTA Attaché d'Administration	8,8	7
INRE Ingénieur de Recherche	2,5	5
INDE Ingénieur d'Études	0	0
CTA Chef de Travaux d'Art	1	1
CHED Chargé d'Études Documentaires	1	1
AUE Architecte et Urbaniste de l'État	2	1,5
TEAR/TESCBF Technicien d'Art / Technicien des services culturels	3	2
ANT Agent Non Titulaire	5	5

Figure 38: ATS T2 PAR STATUT 2021-2022

Ces statuts correspondent aux catégories des contractuels comme suit :

- Catégorie A : ATTA (Attaché d'Administration), INRE (Ingénieur de Recherche), INDE (Ingénieur d'Études), CTA (Chef de Travaux d'Art), CHED (Chargé d'Études Documentaires), AUE (Architecte et Urbaniste de l'État).
- Catégorie B : SA (Secrétaire Administratif), SDOC (Secrétaire de Documentation), TEAR (Technicien d'Art), TESCB (Technicien des services culturels).
- Catégorie C : AAP (Adjoint Administratif Principal), ATMC (Adjoint Technique du Ministère de la Culture), AASM (Adjoint technique d'Accueil, de Surveillance et de Magasinage).

En 2022, les ATS T2 se décomposent en 19 agents de catégorie A pour 18,3 ETP, 15 agents de catégorie B pour 15 ETP et 17 agents de catégorie C pour 17 ETP. Cette répartition correspond aux taux suivants : 37,25 % de personnes physiques T2 de catégorie A pour 36,38 % des ETP d'ATS T2 ; 29,41 % de personnes physiques T2 de catégorie B pour 29,82 % des ETP d'ATS T2 ; 33,33 % de personnes physiques T2 de catégorie C pour 33,80 % des ETP d'ATS T2.

En 2021, les ATS T2 se décomposent en 19 agents de catégorie A pour 18,5 ETP, 17 agents de catégorie B pour 16,5 ETP et 19 agents de catégorie C pour 18,8 ETP. Cette répartition correspond aux taux suivants : 34,55 % de personnes physiques T2 de catégorie A pour 34,39 % des ETP d'ATS T2 ; 30,91 % de personnes physiques T2 de catégorie B pour 30,67 % des ETP d'ATS T2 ; 34,55 % de personnes physiques T2 de catégorie C pour 34,94 % des ETP d'ATS T2.

Entre 2021 et 2022, le nombre d'agent en catégorie A est stable (19) mais on constate une diminution de 0,2 ETP. Pour la catégorie B on passe de 17 agents de catégorie B pour 16,5 ETP à 15 agents de catégorie B pour 15 ETP. Pour la catégorie C on constatait 19 agents pour 18,8 ETP en 2021 et 17 agents pour 17 ETP en 2022.

Entre 2021 et 2022, on passe alors de 34,55 % de personnes physiques T2 de catégorie A pour 34,39 % des ETP d'ATS T2 à 37,25 % de personnes physiques T2 de catégorie A pour 36,38 % des ETP d'ATS T2 ; 30,91 % de personnes physiques T2 de catégorie B pour 30,67 % des ETP d'ATS T2 à 29,41 % de personnes physiques T2 de catégorie B pour 29,82 % des ETP d'ATS T2 ; 34,55 % de personnes physiques T2 de catégorie C pour 34,94 % des ETP d'ATS T2 à 33,33 % de personnes physiques T2 de catégorie C pour 33,80 % des ETP d'ATS T2.

### *b. Les mouvements*

En 2022, l'école a enregistré des départs et des arrivées d'agents administratifs, techniques et scientifiques du T2 :

12 agents ont quitté l'établissement :

- une adjointe administrative ;
- un adjoint technique ;
- trois attachés d'administration ;
- deux secrétaires administratifs
- une ingénieure de recherche ;
- une technicienne des services culturels ;
- trois agents non titulaires.

7 nouveaux agents T2 ont rejoint l'établissement :

- quatre attachés d'administration ;
- trois agents non titulaires.

En 2021 l'école a enregistré des départs et des arrivées d'agents administratifs, techniques et scientifiques T2 :

Du point de vue des T2, 2 agents ont quitté l'établissement :

- un attaché, secrétaire général ;
- un gestionnaire pédagogique.

Par ailleurs, 3 nouveaux agents T2 ont rejoint l'établissement

- un secrétaire administratif chargé des déplacements et missions ;
- un attaché, secrétaire général ;
- un gestionnaire pédagogique.

### c. La parité par statut

Les tableaux qui suivent explicitent la répartition des effectifs par statut et par année.

#### En 2022

En 2022, sur 51 agents administratifs, techniques et scientifiques T2 (et 50,3 ETP), 29 sont des femmes et 22 sont des hommes. Les femmes représentent ainsi 56,86 % des ATS T2 de l'établissement et les hommes représentent alors 43,14 %. En termes d'ETP, les femmes représentent alors 28,3 ETP et les hommes 22 ETP. Ainsi les femmes représentent 56,26 % des ETP des ATS T2 et les hommes 43,74 %.

T2	FEMMES						HOMMES						TOTAL	
	ETP	PP	% PP F / TOTAL LIGNE	% PP F / TOTAL CORPS	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	ETP	PP	% PP H / TOTAL LIGNE	% PP H / TOTAL CORPS	% PP H / TOTALITE H F	% PP H / TOTAL H	TOTAL ETP	TOTAL PP
CULTURE	28,3	29					22	22					50,3	51
AA	5	5	83,33%	83,33%	9,80%	17,24%	1	1	16,67%	16,67%	1,96%	4,55%	6	6
ATMC	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5	5	100,00%	100,00%	9,80%	22,73%	5	5
AASM	1	1	16,67%	16,67%	1,96%	3,45%	5	5	83,33%	83,33%	9,80%	22,73%	6	6
SA	8	8	88,89%	88,89%	15,69%	27,59%	1	1	11,11%	11,11%	1,96%	4,55%	9	9
SDOC	1	1	100,00%	100,00%	1,96%	3,45%	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1	1
ATTA	5,8	6	66,67%	66,67%	11,76%	20,69%	3	3	33,33%	33,33%	5,88%	13,64%	8,8	9
INRE	1,5	2	66,67%	66,67%	3,92%	6,90%	1	1	33,33%	33,33%	1,96%	4,55%	2,5	3
INDE	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0
CTA	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1	1	100,00%	100,00%	1,96%	4,55%	1	1
CHED	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1	1	100,00%	100,00%	1,96%	4,55%	1	1
AUE	2	2	100,00%	100,00%	3,92%	6,90%	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2	2
TEAR/ TESC BF/TSC	1	1	33,33%	33,33%	1,96%	3,45%	2	2	66,67%	66,67%	3,92%	9,09%	3	3
ANT	3	3	60,00%	60,00%	5,88%	10,34%	2	2	40,00%	40,00%	3,92%	9,09%	5	5
TOTAL	28,3	29			56,86%		22	22			43,14%		50,3	51

Figure 39: PARITÉ DES ATS T2 PAR STATUT 2022

#### En 2021

En 2021, sur 55 agents administratifs, techniques et scientifiques T2 (et 53,80 ETP), 33 sont des femmes et 22 sont des hommes. Les femmes représentent ainsi 60 % des ATS T2 de l'établissement et les hommes représentent alors 40 %. En termes d'ETP, les femmes représentent alors 31,8 ETP et les hommes 22 ETP. Ainsi les femmes représentent 59,11 % des ETP des ATS T2 et les hommes 40,89 %.

T2	FEMMES						HOMMES						TOTAL ETP	TOTAL PP
	ETP	PP	% PP F / TOTAL LIGNE	% PP F / TOTAL CORPS	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	ETP	PP	% PP H / TOTAL LIGNE	% PP H / TOTAL CORPS	% PP H / TOTALITE H F	% PP H / TOTAL H		
CULTURE	31,8	33					22	22					53,8	55
AAP	4,8	5	83,33%	83,33%	9,09%	15,15%	1	1	16,67%	16,67%	1,82%	4,55%	5,8	6
ATMC	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5	5	100,00%	100,00%	9,09%	22,73%	5	5
AASM	3	3	33,33%	33,33%	5,45%	9,09%	6	6	66,67%	66,67%	10,91%	27,27%	9	9
SA	9	9	81,82%	81,82%	16,36%	27,27%	2	2	18,18%	18,18%	3,64%	9,09%	11	11
SDOC	0,5	1	100,00%	100,00%	1,82%	3,03%	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,5	1
ATTA	4	4	57,14%	57,14%	7,27%	12,12%	3	3	42,86%	42,86%	5,45%	13,64%	7	7
INRE	3	3	60,00%	60,00%	5,45%	9,09%	2	2	40,00%	40,00%	3,64%	9,09%	5	5
INDE	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0
CTA	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1	1	100,00%	100,00%	1,82%	4,55%	1	1
CHED	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1	1	100,00%	100,00%	1,82%	4,55%	1	1
AUE	1,5	2	100,00%	100,00%	3,64%	6,06%	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,5	2
TEAR/ TESC BF/TSC	1	1	50,00%	50,00%	1,82%	3,03%	1	1	50,00%	50,00%	1,82%	4,55%	2	2
ANT	5	5	100,00%		9,09%	15,15%	0	0	0,00%		0,00%	0,00%	5	5
TOTAL	31,8	33			60,00%		22	22			40,00%		53,8	55

Figure 40: PARITÉ DES ATS T2 PAR STATUT 2021

Entre 2021 et 2022, le taux de féminisation des ATS T2 est passé de 60 % à 56,86 % en termes de personnes physiques et de 59,11 % à 56,26 % en termes d'ETP T2.

### 3. Les agents administratifs, techniques et scientifiques T3

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
ATS T3 (CDD + CDI)	19	23
Dont contrats doctoraux	3	4
ETP	2022	2021
ATS T3 (CDD + CDI)	17,1	20,4
Dont contrats doctoraux	3	4

Figure 41: ATS T3 2021-2022

Les agents administratifs, techniques et scientifiques T3 sont classés en fonction de leur catégorie (A, B et C). Les doctorants qui bénéficient d'un contrat doctoral du ministère sont identifiés parmi ces ATS T3.

L'établissement a également recruté 3 apprenties.

Entre 2021 et 2022, le nombre d'ATS T3 a diminué de 4 personnes correspondant à 3 agents en CDD-CDI et 1 doctorant. Cette baisse correspond à 3,3 ETP.

#### a. Les effectifs par catégorie

Le tableau qui suit explicite les effectifs de chacune des catégories d'ATS et leurs évolutions entre 2021 et 2022.

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
ATS T3 (CDD + CDI)	19	23
Dont contrats doctoraux	3	4
<b>CDD</b>		
Catégorie A	6	7
Catégorie B	8	10
Catégorie C	0	0
<b>CDI</b>		
Catégorie A	5	5
Catégorie B	0	0
Catégorie C	0	1
ETP	2022	2021
ATS T3 (CDD + CDI)	17,1	20,4
Dont contrats doctoraux	3	4
<b>CDD</b>		
Catégorie A	6	7
Catégorie B	7,3	8,6
Catégorie C	0	0
<b>CDI</b>		
Catégorie A	3,8	3,8
Catégorie B	0	0
Catégorie C	0	1

Figure 42: ATS T3 PAR CATÉGORIE 2021-2022

En 2022, les ATS T3 se décomposent en 11 agents de catégorie A pour 9,8 ETP, 8 agents de catégorie B pour 7,3 ETP et 0 agent de catégorie C pour 0 ETP. Cette répartition correspond aux taux suivants : 57,89 % de personnes physiques T3 de catégorie A pour 57,31 % des ETP d'ATS T3 ; 42,11 % de personnes physiques T3 de catégorie B pour 42,69 % des ETP d'ATS T3 ; 0 % de personnes physiques T3 de catégorie C pour 0 % des ETP d'ATS T3.

En 2021, les ATS T3 se décomposaient en 12 agents de catégorie A pour 10,8 ETP, 10 agents de catégorie B pour 8,6 ETP et 1 agents de catégorie C pour 1 ETP. Cette répartition correspondait aux taux suivants : 52,17 % de personnes physiques T3 de catégorie A pour 52,94 % des ETP d'ATS T3 ; 43,48 % de personnes physiques T3 de catégorie B pour 42,16 % des ETP d'ATS T3 ; 4,35 % de personnes physiques T3 de catégorie C pour 4,90 % des ETP d'ATS T3.

### *b. Les mouvements*

En 2022, l'école a enregistré des départs et des arrivées d'agents administratifs, techniques et scientifiques T3 :

3 agents contractuels ont quitté l'établissement :

- une gestionnaire au service des relations internationales ;
- un assistant de direction ;
- une assistante de documentation.

2 nouveaux agents contractuels ont intégré l'établissement :

- une gestionnaire au service des relations internationales ;
- une gestionnaire pédagogique et administrative du cycle master.

En 2021, l'école a enregistré deux départs d'agents administratifs, techniques et scientifiques T3 :

2 agents ont quitté l'établissement :

- un gestionnaire au service facturier ;
- un gestionnaire chargé des déplacements et missions.

L'établissement a également recruté un gestionnaire pédagogique pour les nouveaux cursus universitaires depuis le 2 novembre, qui n'est pas compris dans le plafond d'emploi.

### *c. La parité*

Les tableaux qui suivent explicitent la répartition des effectifs par catégorie et par année.

#### *En 2022*

En 2022, sur 19 agents administratifs, techniques et scientifiques T3 (et 17,1 ETP), 12 sont des femmes et 7 sont des hommes. Les femmes représentent ainsi 63,16 % des ATS T3 de l'établissement et les hommes représentent alors 36,84 %. En termes d'ETP, les femmes représentent alors 11,10 ETP et les hommes 6 ETP. Ainsi les femmes représentent 64,91 % des ETP des ATS T3 et les hommes 35,09 %.

T3	FEMMES						HOMMES						TOTAL	
	ETP	PP	% PP F / TOTAL LIGNE	% PP F / TOTAL CATEGORIE	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	ETP	PP	% PP H / TOTAL LIGNE	% PP H / TOTAL CATEGORIE	% PP H / TOTALITE H F	% PP H / TOTAL H	TOTAL ETP	TOTAL PP
CDD	8,3	9					5	5					13,3	14
A	4	4	66,67%	57,14%	21,05%	33,33%	2	2	33,33%	50,00%	10,53%	28,57%	6	6
B	4,3	5	62,50%	100,00%	26,32%	41,67%	3	3	37,50%	100,00%	15,79%	42,86%	7,3	8
C	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0,00%	0%	0,00%	0,00%	0	0
CDI	2,8	3					1	2					3,8	5
A	2,8	3	60,00%	42,86%	15,79%	25,00%	1	2	40,00%	50,00%	10,53%	28,57%	3,8	5
B	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0
C	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0%	0%	0,00%	0,00%	0	0
TOTAL	11,1	12			63,16%		6	7			36,84%		17,1	19

Figure 43: PARITÉ DES ATS T3 PAR CATÉGORIE 2022

#### En 2021

En 2021, sur 23 agents administratifs, techniques et scientifiques T3 (et 20,4 ETP), 13 sont des femmes et 10 sont des hommes. Les femmes représentent ainsi 56,52 % des ATS T3 de l'établissement et les hommes représentent alors 43,48 %. En termes d'ETP, les femmes représentent alors 12,1 ETP et les hommes 8,3 ETP. Ainsi les femmes représentent 59,31 % des ETP des ATS T3 et les hommes 40,69 %.

T3	FEMMES						HOMMES						TOTAL	
	ETP	PP	% PP F / TOTAL LIGNE	% PP F / TOTAL CATEGORIE	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	ETP	PP	% PP H / TOTAL LIGNE	% PP H / TOTAL CATEGORIE	% PP H / TOTALITE H F	% PP H / TOTAL H	TOTAL ETP	TOTAL PP
CDD	8,3	9					7,3	8					15,6	17
A	5	5	71,43%	62,50%	21,74%	38,46%	2	2	28,57%	50,00%	8,70%	20,00%	7	7
B	3,3	4	40,00%	100,00%	17,39%	30,77%	5,3	6	60,00%	100,00%	26,09%	60,00%	8,6	10
C	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0,00%	0%	0,00%	0,00%	0	0
CDI	3,8	4					1	2					4,8	6
A	2,8	3	60,00%	37,50%	13,04%	23,08%	1	2	40,00%	50,00%	8,70%	20,00%	3,8	5
B	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0
C	1	1	100,00%	100,00%	4,35%	7,69%	0	0	0,00%	0%	0,00%	0,00%	1	1
TOTAL	12,1	13			56,52%		8,3	10			43,48%		20,4	23

Figure 44: PARITÉ DES ATS T3 PAR CATÉGORIE 2021

Entre 2021 et 2022 le taux de féminisation des ATS T3 est passé de 56,52 % à 63,13 % en termes de personnes physiques et de 59,31 % à 64,91 % en termes d'ETP T3.

#### 4. Les agents administratifs, techniques et scientifiques T2 et T3

PERSONNES PHYSIQUES	2022	2021
ATS T2+T3	70	78
ETP	2022	2021
ATS T2+T3	67,4	74,2

Figure 45: ATS T2+T3 2021-2022

En 2022, 72,86 % des agents administratifs, techniques et scientifiques sont de statut T2 et donc 27,14 % sont de statut T3. En termes d'ETP 74,63 % des ETP sont de statut T2 et 25,37 % des ETP sont de statut T3.

En 2021, 70,51 % des agents administratifs, techniques et scientifiques sont de statut T2 et donc 29,49 % sont de statut T3. En termes d'ETP 72,51 % des ETP sont de statut T2 et 27,49 % des ETP sont de statut T3.

a. Les effectifs par catégorie

PERSONNES PHYSIQUES	2022			2021		
	T3	T2	T3+T2	T3	T2	T3+T2
<b>ATS</b>	<b>19</b>	<b>51</b>	<b>70</b>	<b>23</b>	<b>55</b>	<b>78</b>
Catégorie A	11	19	30	12	19	31
Catégorie B	8	15	23	10	17	27
Catégorie C	0	17	17	1	19	20
<b>ETP</b>	<b>2022</b>			<b>2021</b>		
	T3	T2	T3+T2	T3	T2	T3+T2
<b>ATS</b>	<b>17,1</b>	<b>50,3</b>	<b>67,4</b>	<b>19,64</b>	<b>55,7</b>	<b>75,34</b>
Catégorie A	9,8	18,3	28,1	10,8	18,5	29,3
Catégorie B	7,3	15	22,3	8,6	16,5	25,1
Catégorie C	0	17	17	1	18,8	19,8

Figure 46: ATS T2+T3 PAR CATÉGORIE 2021-2022

En 2022, les ATS se décomposent en 30 agents de catégorie A pour 28,1 ETP, 23 agents de catégorie B pour 22,3 ETP et 17 agents de catégorie C pour 17 ETP. Cette répartition correspond aux taux suivants : 42,86 % de personnes physiques de catégorie A pour 41,69 % des ETP d'ATS ; 32,86 % de personnes physiques de catégorie B pour 33,09 % des ETP d'ATS ; 24,29 % de personnes physiques de catégorie C pour 25,22 % des ETP d'ATS.

En 2021, les ATS se décomposent en 31 agents de catégorie A pour 29,3 ETP, 27 agents de catégorie B pour 25,1 ETP et 20 agents de catégorie C pour 19,8 ETP. Cette répartition correspond aux taux suivants : 39,74 % de personnes physiques de catégorie A pour 38,89 % des ETP d'ATS ; 34,61 % de personnes physiques de catégorie B pour 33,31 % des ETP d'ATS ; 25,64 % de personnes physiques de catégorie C pour 26,28 % des ETP d'ATS.

\*\*\*

Entre 2021 et 2022, on passe de 31 agents de catégorie A pour 29,3 ETP à 30 agents de catégorie A pour 28,1 ETP, 27 agents de catégorie B pour 25,1 ETP à 23 agents de catégorie B pour 22,3 ETP et 20 agents de catégorie C pour 19,8 ETP à 17 agents de catégorie C pour 17 ETP.

Entre 2021 et 2022, on passe alors de 39,74% de personnes physiques de catégorie A pour 38,89 % des ETP d'ATS à 42,86 % de personnes physiques de catégorie A pour 41,69 % des ETP d'ATS ; 34,62 % de personnes physiques de catégorie B pour 33,32 % des ETP d'ATS à 32,86 % de personnes physiques de catégorie B pour 33,09 % des ETP d'ATS ; 25,64 % de personnes physiques de catégorie C pour 26,28 % des ETP d'ATS à 24,29 de personnes physiques de catégorie C pour 25,22 % des ETP d'ATS.

*b. La parité par catégorie*

PERSONNES PHYSIQUES	2022					2021				
	FEMMES		HOMMES		TOTAL	FEMMES		HOMMES		TOTAL
	T2	T3	T2	T3		T2	T3	T2	T3	
ATS	29	12	22	7	70	32	12	23	11	78
Catégorie A	11	7	8	4	30	11	8	8	4	31
Catégorie B	12	5	3	3	23	14	3	3	7	27
Catégorie C	6	0	11	0	17	7	1	12	0	20
ETP	2022					2021				
	FEMMES		HOMMES		TOTAL	FEMMES		HOMMES		TOTAL
	T2	T3	T2	T3		T2	T3	T2	T3	
ATS	28,3	11,1	22	6	67,4	31,7	11,85	24	7,79	75,34
Catégorie A	10,3	6,8	8	3	28,1	11	7,8	7,5	3	29,3
Catégorie B	12	4,3	3	3	22,3	13,5	3	3	5,3	24,8
Catégorie C	6	0	11	0	17	6,8	1	12	0	19,8

**Figure 47: PARITÉ DES ATS T2+T3 PAR CATÉGORIE 2021-2022**

En 2022, le nombre de femmes ATS est de 41 pour 39,4 ETP et le nombre d'hommes ATS est de 29 pour 28 ETP. Ainsi, le taux de féminisation est de 58,57 % en termes de personnes physiques pour 58,46 % en termes d'ETP.

En 2021, le nombre de femmes ATS est de 44 pour 43,55 ETP et le nombre d'hommes ATS est de 34 pour 31,79 ETP. Ainsi, le taux de féminisation est de 56,41 % en termes de personnes physiques pour 57,80 % en termes d'ETP.

\*\*\*

Entre 2021 et 2022, le nombre de femmes ATS passe de 44 pour 43,55 ETP à 41 pour 39,4 ETP et le taux de féminisation passe de 56,41 % à 58,57 %.

**Catégorie A**

En 2022, le nombre de femmes ATS de catégorie A est de 18 pour 17,1 ETP et le nombre d'hommes est de 12 pour 11 ETP. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS est donc de 60 % en termes de personnes physiques et de 60,85 % des ETP de cette catégorie d'agents ATS.

En 2021, le nombre de femmes ATS de catégorie A est de 20 pour 19,3 ETP et le nombre d'hommes est de 11 pour 10 ETP. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS est donc de 64,52 % en termes de personnes physiques et de 65,87 % des ETP de cette catégorie d'agents ATS.

**Catégorie B**

En 2022, le nombre de femmes ATS de catégorie B est de 17 pour 16,3 ETP et le nombre d'hommes est de 6 pour 6 ETP. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS est donc de 73,91 % en termes de personnes physiques et de 73,09 % des ETP de cette catégorie d'agents ATS.

En 2021, le nombre de femmes ATS de catégorie B est de 18 pour 16,8 ETP et le nombre d'hommes est de 9 pour 8 ETP. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS est donc de 66,67 % en termes de personnes physiques et de 66,93 % des ETP de cette catégorie d'agents ATS.

### *Catégorie C*

En 2022, le nombre de femmes ATS de catégorie C est de 6 pour 6 ETP et le nombre d'hommes est de 1 pour 11 ETP. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS est donc de 35,29 % en termes de personnes physiques et de 35,29 % des ETP de cette catégorie d'agents ATS.

En 2021, le nombre de femmes ATS de catégorie C est de 8 pour 7,8 ETP et le nombre d'hommes est de 12 pour 12 ETP. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS est donc de 40 % en termes de personnes physiques et de 39,39 % des ETP de cette catégorie d'agents ATS.

### *5. Le plan de formation*

L'établissement propose chaque année des formations à ses agents ATS. Ces formations sont déterminées dans le cadre des entretiens professionnels annuels, en fonction des besoins des services et des agents.

La plupart des formations suivies par les agents ATS de l'établissement sont celles proposées par le ministère de la culture.

En 2022, le nombre de stagiaires a augmenté par rapport à l'année précédente. 90 agents ont bénéficié de 543 heures de stages soit 57 ATS et 33 enseignants. Cela représente 63,33% de stagiaires ATS et 36,67% de stagiaires enseignants.

La majorité de ces formations est proposée par le ministère de tutelle et donc d'accès gratuit aux agents de l'établissement. Trois d'entre elles ont néanmoins nécessité le recours à un prestataire extérieur pour un budget global de 2 190 €.

Le tableau qui suit rend compte des formations qui ont été suivies dans l'année :

Intitulé du Stage	Enseignant ATS	Nbr Jrs	Nbr Stagiaires	Nbr d'heures	Coût
Niveau I : Fondamentaux : élaboration et passation marchés publics	ATS	4	3	72	- €
Niveau II : Spécialisation par type de marché publics - marché public de travaux	ATS	3	1	18	- €
Marchés publics et maîtrise d'œuvre	ATS	3	1	18	- €
Droit public général	ATS	3	2	36	- €
Module CCA de Taïga	ATS	2	1	12	- €
élaboration des bons de commande sous WinM9	ATS	0,5	5	7,5	- €
Méthodologie cas pratique SA	ATS	2	2	24	- €
Entraînement cas pratique SA	ATS	2	2	24	- €
Méthodologie oral SA	ATS	3	2	36	- €
Actualité du ministère de la culture	ATS	2	1	12	- €
Préparation du RAEP	ATS	1	1	6	- €
Valeurs fondamentales de la FP	ATS	1	1	6	- €
TEAC - Jury fictif	ATS	1	1	6	- €
Formation des membres de comités de selection des ENSA	E	0,5	18	27	- €
Formation des maîtres d'apprentissage	ATS	2	1	12	- €
Gestion des agents contractuels	ATS	1	1	6	- €
Renoirh	ATS	1	2	12	- €
Membres des CHSCT : participation aux travaux de remise à jour du document unique DUERP (toutes structures) - SGEHSIP007	ATS	1	1	6	- €
La culture médiatique en débat à l'ère numérique	ATS	2	1	12	- €
Humidité et transferts hygrothermiques dans l'enveloppe des bâtiments	E	2	1	12	1 490,00 €
Indesign Niveau 2	E	2	1	12	- €
Indesign Atelier mise en page	E	2	1	12	- €
Séminaire réseau papier	E	2	3	36	450,00 €
Archives et Publics Quelles médiations ?	E	2	1	12	- €
Lutte contre les violences sexistes et sexuelles	ATS	1	2	12	- €
Recueil de la parole	ATS	0,5	25	37,5	- €
Lutte contre les violences sexistes et sexuelles	E	1	7	42	- €
Entretien sensible Recueil de signalement acte de violence Discrimination Harcelement	ATS	0,5	1	3	- €
Premiers Secours en Santé Mentale - Jeunes	E	2	1	12	250,00 €
	TOTAL	50	90	543	2 190,00 €

Figure 48: STAGES REALISÉS PAR LES ENSEIGNANTS ET ATS EN 2022

En 2021, le nombre d'agents formés a augmenté par rapport à l'année précédente. 52 agents ont bénéficié de 25 stages de formation. Cette participation à la formation correspond à un taux 15,38 % des agents.

Le tableau qui suit rend compte des formations qui ont été suivies durant l'année 2021 :

INTITULÉ DE LA FORMATION	NBRE DE JOURS	NBRE D'AGENTS	MONTANT	NBRE HEURES
Actualité du ministère de la Culture / SGECCCC001	3	1		12
Anglais Extensif 2021/22	0	1		60
Anglais Perfectionnement oral		1	540	10
Cadre juridique de la formation	4	2		24
DEONTOLOGIE Droit et obligation agent public	2	1		12
Droit de la propriété littéraire et artistique / SGEJUDR006	2	1		12
Droit de l'image fixe / SGEJUDR007	1	1		6
Droit public général / SGECODR001	3	1		18
Droits voisins du droit d'auteur / SGEJUDR005	1	1		6

Formation DES MEMBRES DES COMITES DE SELECTION DES ENSA	1	1		6
Formation initiale membres CHSCT	5	1		30
Formation Première Pro perfectionnement et finishing	5	1	2016	35
Indesign niv 1	4	1		24
J'INTEGRE LE MINISTERE DE LA CULTURE(PLEIADE)	2	1		12
L'évaluation des risques professionnels et le document unique	2	1		12
L'intervention des entreprises extérieures et le plan de prévention	2	1		0
LA GESTION OPERATIONNELLE DU RISQUE AMIANTE	3	1		18
Le defusing face à un événement traumatique	1	1		6
MEMBRE JURY CONCOURS	3	3		18
Membres des CHSCT : Risques Psychosociaux	2	1		12
Mener un entretien sensible pour les responsables de la prévention des discriminations (RPD)	2	1		3
Mise en page PAO Indesign	2	1		6
Missions et organisation du ministère de la Culture / SGECO001	2	1		12
Principes du contrôle interne financier	1	1		6
Savoir recueillir la parole de victimes d'agissements sexuels et sexistes	25	25		150
Total général	78	52	2556	510

**Figure 49: STAGES REALISÉS PAR LES ENSEIGNANTS ET ATS EN 2021**

La majorité de ces formations est proposée par le ministère de tutelle et donc d'accès gratuit aux agents de l'établissement. Deux d'entre elles ont néanmoins nécessité le recours à un prestataire extérieur pour un budget global de 2 556 €.

## ***6. Les actions sociales***

Les agents administratifs de Titre 3 peuvent bénéficier de mesures sociales mises en œuvre par l'établissement. Celles-ci sont de trois types : aide au famille monoparentale, aide au déménagement et aide aux frais de scolarité.

En 2022, deux agents (2 femmes) ont bénéficié de l'aide monoparentale pour 900 € et trois agents (2 femmes et 1 homme) ont bénéficié d'une aide aux frais de scolarité.

En 2021, un agent femme a bénéficié d'une aide au famille monoparentale, un agent homme et un agent femme ont bénéficié d'une aide aux frais de scolarité.

À ces mesures sociales s'ajoutent la participation de l'établissement aux frais de cantine des agents T3 ainsi que l'accès aux enfants de tous les agents T3 et T2, enseignants permanents ou ATS, à l'arbre de Noël, au goûter et aux cadeaux de Noël. Ces mesures s'élèvent annuellement à environ 60 000€.

## V. La vacance d'emplois et l'absentéisme

### 1. *La vacance d'emplois*

#### a. *Les plafonds d'emplois T2 et T3*

Les plafonds d'emplois T2 et T3 accordés par le ministère de tutelle en début d'année civile, se composent d'un plafond d'emplois d'enseignants T2, d'un plafond d'emplois d'ATS T2 et d'un plafond d'emplois T3. Ces plafonds sont réajustés aux rentrées universitaires en fonction des recrutements des enseignants survenant à l'été de chaque année.

En 2022, le plafond d'emplois T2 notifié en début d'année se déployait comme suit :

- 177 ETP pour les enseignants-chercheurs et ATS T2
  - o Dont 118,5 ETP d'enseignants-chercheurs 64,75 % des ETP T2 accordés
  - o Dont 57,5 ETP d'ATS + 1 ETP d'ingénieur de recherche au titre du transfert d'un support MCFA (31,92 % des ETP T2 accordés).
- 93,5 ETP pour les enseignants et ATS T3.

En fin d'année 2022, on constate 6 ETP transférés du T3 vers le T2 ce qui porte le plafond à 124,5 ETP enseignants sur le T2 et à 87,5 ETP pour l'ensemble du T3.

En 2021, le plafond d'emplois T2 notifié en début d'année se déployait comme suit :

- 176 ETP + 1 ETP pour les enseignants-chercheurs et ATS T2
  - o Dont 118,5 ETP d'enseignants-chercheurs
  - o Dont 57,5 ETP d'ATS.
- 95,5 ETP pour les enseignants et ATS T3.

Un ETP a été transféré du T3 vers le T2.

#### b. *La consommation du plafond d'emplois T2 et T3*

Au 31 décembre 2022, la consommation des emplois T2 enseignants est de 124,5 ETP, la consommation des emplois T2 ATS est de 50,3 ETP, la consommation des emplois T3 enseignants est de 50,22 ETP, la consommation des emplois T3 ATS est de 17,10 ETP et la consommation des emplois ponctuels est de 24,79 ETP.

Au 31 décembre 2021, la consommation des emplois T2 enseignants est de 118,02 ETP, la consommation des emplois T2 ATS est de 53,8 ETP, la consommation des emplois T3 enseignants est de 58,33 ETP, la consommation des emplois T3 ATS est de 22,09 ETP et la consommation des emplois ponctuels est de 16,02 ETP.

#### c. *La vacance d'emplois T2 et T3*

PLAFONDS D'EMPLOIS ETP	2022	2021
ENSEIGNANTS T2	124,5	118,5
ATS T2	57,5	57,5
T3	87,5	96,5
CONSOMMATION D'EMPLOIS AU 31/12 ETP	2022	2021
ENSEIGNANTS T2	124,5	118,2
ATS T2	50,3	53,8
ENSEIGNANTS CDD+CDI T3	50,22	58,33

ATS T3	17,10	22,09
EMPLOIS PONCTUELS	24,79	16,02

Figure 50 : PLAFONDS ET CONSOMMATION D'EMPLOIS 2021-2022

En 2022, il n'y a pas de vacance d'emploi T2 enseignants, la vacance d'emplois T2 ATS est de 7,2 ETP (57,5-50,3). Les vacances d'emplois des ATS T2 correspondent aux postes publiés ou à publier dans l'année pour remplacer des agents en mutation ou partis à la retraite.

La vacance d'emplois T3 était de 1,39 ETP (93,5-92,11) au regard des plafonds notifiés début d'année 2022 avant prise en compte des transferts T2-T3.

En 2021, la vacance d'emplois T2 enseignants est de 0,3 ETP, la vacance d'emplois T2 ATS est de 3,7 ETP (57,5-53,8) et la vacance d'emplois T3 est de 0,06 ETP (96,5 – 96,44).

## 2. L'absentéisme

L'absentéisme correspond au nombre de jours d'absence des agents permanents. Cette absence peut avoir diverses causes : maladie ordinaire, congé longue maladie ou congé longue durée, accident du travail, maladie professionnelle.

ABSENTÉISME	2022	2021
NOMBRE DE PERSONNES PHYSIQUES PERMANENTS	307	331
	NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE JOURS
MALADIE ORDINAIRE	625	428
CONGES LONGUE MALADIE OU LONGUE DUREE	338	395
ACCIDENT DU TRAVAIL	27	0
MALADIE PROFESSIONNELLE	0	0

Figure 51: ABSENTÉISME 2021-2022

En 2022, sur 625 jours d'absences pour maladie ordinaire 380 jours concernent des adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage soit 60%.

On enregistre trois accidents de travail dont l'un a donné lieu à 27 jours d'arrêt de travail.

Un agent poursuit son congé de longue durée et un autre est placé en congé de longue maladie.

En 2021, aucun accident de travail ni qu'aucune violence sur agent n'ont été enregistrés.

## VI. Le dialogue social et les instances

Le dialogue social est assuré au sein des réunions des Comités Techniques et de Comités d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail.

Ces instances ont été renouvelées en décembre 2018 par l'intermédiaire d'élections professionnelles.

Par ailleurs, le dialogue social a lieu au sein de l'établissement à travers les instances qui composent sa gouvernance et qui, aujourd'hui et depuis 2018, s'expriment en termes d'un Conseil d'administration et d'un Conseil scientifique et pédagogique constitué d'une Commission de la recherche et d'une Commission des formations et de la vie étudiante.

Enfin, divers comités de pilotage thématiques participent également au fonctionnement de l'établissement pour produire des stratégies d'évolution par l'échange et le dialogue collectif.

Cette partie se concentre exclusivement sur les deux comités réglementaires qui ont pour objet même le dialogue social.

### *1. Le Comité Technique (CT)*

Le Comité Technique s'est réuni aux dates suivantes :

- 2022 : les 31 mars, 3 juin, 7 juillet et 25 octobre ;
- 2021 : les 15 février, 11 mai, 26 juillet, 3 novembre et 25 novembre.

Les sujets qui ont été abordés sont les suivants :

- En 2022, présentation du projet de règlement intérieur, point d'information sur l'organisation des élections professionnelles, présentation de l'arrêté relatif aux modalités d'organisation du vote électronique pour les élections professionnelles, mise en œuvre de la part variable pour les agents contractuels ATS, présentation de fiches de poste : bibliothécaire-assistant.e, chargé.e de communication, chargé.e d'ingénierie en formation professionnelle et continue, responsable du service de la recherche, adjoint.e au chef du service de la logistique et des bâtiments, chargé.e de ressources humaines, responsable du contrôle de gestion et de l'exécution budgétaire, suites du courrier des représentants du personnel demandant la revalorisation des enseignants contractuels, présentation du bilan social 2020-2021, rattachement du pôle reprographie au pôle accueil, point sur les élections professionnelles 2022.
- En 2021, présentation bilans sociaux 2017, 2018, 2019 et 2020, restitution enquête télétravail, présentation des lignes directrices de gestion « promotion et valorisation des parcours professionnels » du MC - mise en œuvre de la loi Transformation de la fonction, présentation du plan d'action de l'établissement relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, présentation réflexion concernant le transfert des enseignants CDD/CDI en T2 et le statut des enseignants contractuels, présentation d'une nouvelle organisation des services administratifs, présentation des dispositifs de la formation professionnelle ouverts aux agents publics tout au long de leur carrière, présentation de la décision fixant un plafond de prise en charge pour les demandes de compte personnel de formation pour 2022, bilan des campagnes de recrutement des enseignants-chercheurs et associés 2021.

### *2. Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)*

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni aux dates suivantes :

- En 2022 : les 4 janvier, 21 avril et 29 novembre ;
- En 2021 : les 12 février, 7 mai et 23 septembre.

Les sujets qui ont été abordés sont les suivants :

- En 2022, les registres santé et sécurité au travail et signalement d'un danger grave et imminent (pour information), organisation de la rentrée et présentation des nouvelles mesures sanitaires, présentation du règlement intérieur et notamment le volet relatif à l'hygiène et la sécurité, point d'information concernant les modalités de conception du DUERP, présentation du document de prévention des risques Covid, mise en place des protocoles chargement/déchargement et permis feu, procédure d'évaluation et solutions envisagées pour les personnes en situation de handicap, remise en état du dispositif d'alarme des bâtiments du site de Flandre, déménagement du service de la communication et de la reprographie, point d'information sur les travaux en cours, point d'information sur le passage de la commission de sécurité, rapport de la médecine de prévention (janvier à août 2022).
- En 2021, organisation en présentiel des rendus licence et master, ainsi que des jurys DSA et HMO, nomination d'une nouvelle assistante de prévention, présentation des orientations ministérielles en matière de santé et sécurité au travail pour l'année 2021, modalités d'organisation de la reprise progressive des enseignements en présentiel, présentation du rapport annuel de la médecine de prévention pour l'année 2020, modalités d'organisation du retour progressif des ATS sur le lieu de travail, réouverture partielle du pôle image : protocole sanitaire, planning d'ouverture et accueil sur rendez-vous, organisation de la rentrée universitaire 2021/2022 : passe sanitaire, gestes barrières, format présentiel/distanciel, capacité d'accueil, port du masque, point travaux et déménagement.





## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : RAP 2022.....	7
Figure 2 : RAP 2021.....	10
Figure 3 : PERSONNES PHYSIQUES 2021-2022.....	11
Figure 4 : ETP 2021-2022.....	12
Figure 5 : PARITÉ 2021-2022.....	13
Figure 6 : ENSEIGNANTS T2-T3 2021-2022.....	14
Figure 7 : ENSEIGNANTS T2 2021-2022.....	15
Figure 8 : ENSEIGNANTS T2 PAR DISCIPLINES 2021-2022.....	17
Figure 9 : PARITÉ DES ENSEIGNANTS T2 PAR DISCIPLINE 2022.....	20
Figure 10: PARITÉ DES ENSEIGNANTS T2 PAR DISCIPLINE 2021.....	21
Figure 11 : ENSEIGNANTS PERMANENTS T3 2021-2022.....	22
Figure 12 : ENSEIGNANTS PERMANENTS T3 PAR DISCIPLINE 2021-2022.....	24
Figure 13: PARITÉ DES ENSEIGNANTS T3 PAR DISCIPLINE 2022.....	28
Figure 14 : PARITÉ DES ENSEIGNANTS T3 PAR DISCIPLINE 2021.....	29
Figure 15 : ENSEIGNANTS T2+T3 2021-2022.....	29
Figure 16 : ENSEIGNANTS DU CHAMP TPCAU 2021-2022.....	30
Figure 17 : ENSEIGNANTS DU CHAMP VT 2021-2022.....	31
Figure 18 : ENSEIGNANTS DU CHAMP SHSA 2021-2022.....	32
Figure 19 : ENSEIGNANTS DU CHAMP HCA 2021-2022.....	33
Figure 20 : ENSEIGNANTS DU CHAMP STA 2021-2022.....	35
Figure 21 : ENSEIGNANTS DU CHAMP ATR 2021-2022.....	36
Figure 22 : ENSEIGNANTS DE LANGUES 2021-2022.....	37
Figure 23 : ENSEIGNANTS BACHELOR BIM 2021-2022.....	37
Figure 24 : PARITÉ DES ENSEIGNANTS T2+T3 2021-2022.....	38
Figure 25 : PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP TPCAU 2021-2022.....	38
Figure 26: PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP VT 2021-2022.....	39
Figure 27 : PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP SHSA 2021-2022.....	39
Figure 28 : PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP HCA 2021-2022.....	40
Figure 29 : PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP STA 2021-2022.....	40
Figure 30: PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP ATR 2021-2022.....	41
Figure 31: PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DE LANGUES 2021-2022.....	41
Figure 32: PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU BACHELOR BIM 2021-2022.....	41
Figure 33: FORMATIONS DES ENSEIGNANTS.....	42
Figure 34 : INTERVENANTS PONCTUELS 2021-2022.....	43
Figure 35: ATS T2+T3 2021-2022.....	46
Figure 36: EFFECTIFS ATS PAR SERVICE.....	47
Figure 37: ATS T2 2021-2022.....	49
Figure 38: ATS T2 PAR STATUT 2021-2022.....	50
Figure 39: PARITÉ DES ATS T2 PAR STATUT 2022.....	52
Figure 40: PARITÉ DES ATS T2 PAR STATUT 2021.....	52
Figure 41: ATS T3 2021-2022.....	53
Figure 42: ATS T3 PAR CATÉGORIE 2021-2022.....	53
Figure 43: PARITÉ DES ATS T3 PAR CATÉGORIE 2022.....	55
Figure 44: PARITÉ DES ATS T3 PAR CATÉGORIE 2021.....	55
Figure 45: ATS T2+T3 2021-2022.....	55
Figure 46: ATS T2+T3 PAR CATÉGORIE 2021-2022.....	56
Figure 47: PARITÉ DES ATS T2+T3 PAR CATÉGORIE 2021-2022.....	57
Figure 48: STAGES REALISÉS PAR LES ENSEIGNANTS ET ATS EN 2022.....	59
Figure 49: STAGES REALISÉS PAR LES ENSEIGNANTS ET ATS EN 2021.....	60
Figure 50 : PLAFONDS ET CONSOMMATION D'EMPLOIS 2021-2022.....	62
Figure 51: ABSENTÉISME 2021-2022.....	62

